WWW.BAFA-BAFD.ORG

J'anime

LE GUIDE DE L'ANIMATEUR
EN ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

leo lagrange
FEDERATION

Préface

« Donner du mouvement », « inspirer à agir » ou simplement « donner vie », autant de définitions que l'on peut trouver du mot « ANIMER ».

Plus de 7 000 jeunes font le choix chaque année de passer leur BAFA (Brevet d'aptitudes aux fonctions d'animateur) avec la Fédération Léo Lagrange et les raisons qui les motivent sont aussi diverses que les parcours qui les amènent aux portes de ce brevet : trouver un job d'été, s'engager, voyager, découvrir, partager… et souvent tout cela à la fois.

Quoi qu'il en soit, être animateur est plus qu'un simple job d'été et nos formations BAFA doivent permettre à tous, en premier lieu, de prendre conscience de ses responsabilités en tant qu'animateurs vis-à-vis des mineurs qui nous sont confiés.

Garantir la sécurité des mineurs avant tout, qu'elle soit physique, morale ou affective reste la priorité de nos formations. Au travers de la réglementation, de la connaissance de l'enfant (ses rythmes de vie, ses besoins, son développement), des gestes de premiers secours, de la lutte contre toute forme de discriminations et d'incivilités. Nous veillons à ce chaque stagiaire puisse acquérir les connaissances de base lui permettant d'assumer cette fonction.

Etre animateur, c'est plus que cela. Nous ne proposons pas de simples de temps de « garde » aux parents qui nous confient leurs enfants. Le BAFA doit également vous permettre de prendre conscience de votre rôle « éducatif » ; un bien grand mot pour me direz-vous ! Pourtant au quotidien, le travail éducatif passe bien souvent par des choses simples : construire avec l'enfant le projet de son temps libre (l'associer au choix des activités proposées), l'accompagner pour l'amener à faire seul (lui apprendre à faire ses lacets, à se laver, à se servir à table), lui faire prendre conscience de sa place dans le groupe (notion de partage et de

www.bafa-bafd.org

Un site indispensable pour les animateurs, les directeurs et les formateurs volontaires !

Retrouvez :

- La programmation de tous nos stages
- Nos publications
- Nos ressources
- Nos offres d'emplois
- Les perspectives après le BAFA

respect d'autrui, d'écoute de l'autre)… Vous avez un rôle à jouer vis-à-vis des mineurs, en complément de l'école, de la famille, des autres cadres dans lequel le mineur est amené à évoluer, à grandir, à apprendre, et vous ne devez pas le perdre du vue. Le BAFA à Léo Lagrange vous y aidera.

C'est pour cela que nous axons nos formations autour de la notion de projet. Travailler autour d'objectifs donne du sens et de la légitimité à nos actions, parce que le projet n'est pas une contrainte mais un outil au service de l'animation, de l'animateur.

Passer le BAFA c'est enfin pour vous l'occasion de partager, d'échanger, de découvrir (des nouveaux lieux, de nouvelles personnes, des nouvelles pratiques), bref de grandir ! Prendre la parole en public, apprendre à débattre, à donner son avis, à argumenter ses choix, à définir, à animer et à respecter un cadre de vie collective, autant de situations que vous serez amenés à rencontrer en formation à Léo Lagrange.

Pour vous accompagner dans cette aventure, au-delà du suivi individualisé et personnalisé de nos équipes de formateu(trice)s, la Fédération Léo Lagrange vous propose de découvrir ce guide : « J'anime ».

Loin d'être le guide de l'animateur parfait, il a pour objectif de récapituler de manière claire et structurée les éléments clefs de votre formation au travers de 8 onglets. Nous espérons que celui-ci vous sera utile et vous souhaitons une excellente formation avec la Fédération Léo Lagrange.

Yann Ettori,
Frédéric Mazères
Chargés de mission nationale BAFA/BAFD

sommaire

Préface p. 1

Guide de lecture p. 2

1 Le projet éducatif p. 5

1-1 **Vous avez dit éducation populaire ?** p. 5
1-2 **Les accueils collectifs de mineurs : espaces et temps éducatifs** p. 6
1-3 **Léo Lagrange : de l'homme...** p. 8
1-4 **... au mouvement d'éducation populaire** p. 8
1-5 **La Fédération Léo Lagrange aujourd'hui** p. 10

2 Le projet pédagogique p. 15

2-1 **Présentation** p. 15
2-2 **La structure du projet** p. 16
2-3 **La réussite du projet** p. 17
2-4 **Les terrains d'intervention des animateurs** p. 17
2-5 **Fonctions et compétences en ACM** p. 20

3 Le projet d'animation p. 21

3-1 **Les trois étapes essentielles du projet** p. 21
3-2 **Le jeu, l'enfant et l'animateur** p. 22
3-3 **Le RECRAI et le SAADRAFRA** p. 26
3-4 **Quelques exemples de jeux et d'activités** p. 29

4 Le public accueilli dans les ACM p. 33

4-1 **Les enfants et les adolescents : acteurs n°1 des ACM** p. 33
4-2 **L'accueil des enfants porteurs de handicap** p. 38

sommaire

5 ▸ **Les grands problèmes sociétaux** p. 41

5-1 **Les conduites à risques** p. 41
5-2 **Incivilités et notion de respect** p. 44
5-3 **La maltraitance** p. 47

6 ▸ **Le vivre ensemble en ACM** p. 51

6-1 **L'éducation dans la vie quotidienne** p. 51
6-2 **Vie collective et vie de groupe** p. 51
6-3 **L'environnement des ACM** p. 55
6-4 **Les rythmes de l'enfant** p. 56
6-5 **L'hygiène au quotidien** p. 58
6-6 **La santé en ACM** p. 60
6-7 **L'organisation du quotidien** p. 62

7 ▸ **Législation et réglementation** p. 65

7-1 **Introduction** p. 65
7-2 **Responsabilité civile et pénale** p. 66
7-3 **Accueil et encadrement** p. 67
7-4 **Déplacements et transports** p. 69
7-5 **Les activités** p. 70

8 ▸ **Pour en savoir plus...** p. 75

8-1 **Conseils pour la recherche d'un stage pratique** p. 75
8-2 **Bibliographie** p. 79
8-3 **Ressources Léo** p. 80
8-4 **Sites Internet** p. 80

1 Le projet éducatif

Les accueils collectifs de mineurs (ACM)* sont avant tout conçus comme des lieux éducatifs, actifs et conviviaux, organisés autour d'un projet éducatif. Cette conception est le fruit de l'histoire et de l'évolution des ACM au fil des ans. Partageant cette conviction, la Fédération Léo Lagrange met son propre projet éducatif au service des vacances des enfants et des adolescents afin de leur proposer un véritable projet de séjour qui allie aventure collective, sérieux, sécurité et qualité.

1.1. Vous avez dit éducation populaire ?

La Fédération Léo Lagrange est l'un des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire français, laïque et indépendant regroupés au sein du CNAJEP**. Ces mouvements se rattachent à une histoire et s'inscrivent dans un ensemble.

L'histoire

Elle est issue de la philosophie des Lumières, des luttes pour la République, pour le droit d'association, la laïcité, mais aussi du combat des citoyens et de leurs organisations pour qu'il existe des corps intermédiaires libres entre les Etats et les individus, entre les marchés et les consommateurs.

Une appartenance commune

Les mouvements d'éducation populaire s'inscrivent dans un ensemble constitué par l'économie sociale en général et la vie associative en particulier. Ils militent pour la participation des citoyens, en particulier des jeunes, à la vie de la cité ; à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et des services publics qui les concernent ; au développement de la démocratie, de la justice, de l'équité et en faveur d'une économie au service de l'homme.
Ils sont particulièrement attachés à la lutte contre toutes les discriminations, aux droits de l'Homme en général, à ceux des minorités, des femmes, des enfants en particulier.

* anciennement appelés Centres de vacances et de loisirs (CVL).

** CNAJEP : Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire.

1.2. Les accueils collectifs de mineurs : temps et espaces éducatifs

Historique des accueils collectifs de mineurs

L'histoire des accueils collectifs de mineurs commence dans les années 1840-1850. Jusqu'en 1843, on parlait de placements familiaux : des enfants de la ville, essentiellement issus de milieux aisés, partaient dans des familles à la campagne.

A partir de 1843, sous l'effet de l'urbanisation et de l'industrialisation, ces séjours prennent de l'ampleur. Ce sont alors essentiellement des institutions ecclésiastiques qui les organisent. Peu à peu, les enfants de la classe ouvrière sont concernés. En 1876, le pasteur Bion de Zurich propose un séjour d'enfant à la montagne qui prend le nom de "colonie de vacances". C'est la première fois que le terme est employé : il s'agit alors d'envoyer les enfants au "grand air"... Ces activités se développent rapidement : en 1905, 25 000 enfants partent. En 1937, ils sont 200 000 à partir.

Toutefois, ces séjours de vacances sont loin de ressembler à ceux que nous connaissons aujourd'hui. Il y a alors un "surveillant" pour 40 enfants, la mixité est interdite, les installations sanitaires sont parfois inexistantes et les journées sont avant tout vécues au rythme des promenades, des siestes et des repas.

En 1936, le phénomène s'amplifie avec l'arrivée au pouvoir du Front Populaire et la création du premier Secrétariat d'Etat aux Loisirs et aux Sports, dirigé par Léo Lagrange. C'est la naissance des congés payés, les établissements d'accueil s'améliorent, les mouvements de jeunesse s'organisent et se développent.

En 1937, au pied de la montagne de la Sainte Victoire, est organisé le premier centre d'entraînement pour le personnel encadrant les colonies de vacances. Il préfigure l'avènement, bien des années plus tard, des stages de formation BAFA que nous connaissons aujourd'hui.

La première formation de directeur de Centre est mise en place en 1938. En 1947, le terme "colonie de vacances" s'officialise. L'Etat les finance à 90% et impose des règles très strictes alors même que les idées d'éducation nouvelle sont déjà très répandues. En 1954, l'Etat instaure une formation et un diplôme de moniteur et de directeur. Sous l'effet des formations, les "colonies sanitaires et sociales" perdent un peu de leur rigidité et des expériences novatrices inspirées de l'éducation nouvelle les font entrer dans le champ éducatif. Il ne s'agit plus seulement d'emmener les enfants au grand air, mais de profiter du terrain privilégié que constituent les colonies de vacances pour proposer un véritable projet éducatif.

Les diplômes de moniteurs de centres aérés et de moniteurs d'adolescents voient le jour.

Vers la fin des années 60, la réglementation devient plus stricte en même temps que diminue l'engagement financier de l'Etat. En 1973, les différents diplômes de moniteurs sont unifiés.

Pour connaître la dernière typologie en vigueur des accueils de mineurs, rendez-vous p. 65

Les accueils collectifs de mineurs d'aujourd'hui et de demain

Aujourd'hui, nous constatons que la promotion des accueils collectifs de mineurs s'améliore : à l'origine de cette évolution, une meilleure communication du secteur associatif et l'engagement d'une véritable rénovation pédagogique des ACM. Cependant, 3 millions d'enfants et de jeunes sont encore privés de ce droit fondamental que sont les vacances. Depuis 2001, l'ensemble des organisations confédérées au sein de la Jeunesse au Plein Air (JPA) s'associe chaque année à la campagne de solidarité " un million d'enfants de plus en vacances ".

Faire vivre ce droit est de notre responsabilité collective :
- en démontrant au quotidien le rôle essentiel des vacances et des loisirs collectifs,
- en agissant auprès des pouvoirs publics locaux et nationaux pour que des politiques pertinentes, garantissant l'accès de tous, existent sur l'ensemble du territoire.

1.3. Léo Lagrange : de l'homme...

Si Léo Lagrange n'a pas créé la Fédération qui porte son nom, celle-ci est née de la volonté de faire vivre les valeurs de ce précurseur de la réflexion sur le temps libre. Incarnation de la jeunesse engagée pour changer le monde et enrichir la vie quotidienne, Léo Lagrange nous a légué de nombreuses avancées dont nous bénéficions encore. Ce n'est pas par hasard si tant de rues, places, gymnases, stades, piscines ou auberges de jeunesse rappellent son courage et sa mémoire.

Qui était Léo Lagrange ?

Né en 1900, avocat dès 1923, jeune député socialiste du Nord en 1932, il fut premier sous-secrétaire d'Etat aux sports et à l'organisation des loisirs dans le gouvernement issu du Front Populaire en 1936 : il y accompagna l'essor des congés payés, des auberges de jeunesse, des sports de masse, des équipements collectifs. Seul député à s'engager au combat, il fut tué au front le 9 juin 1940. La Fédération Léo Lagrange fut créée en 1950 pour faire vivre le message émancipateur qu'il a énoncé en une phrase : *"aux jeunes, il ne faut pas tracer un seul chemin, il faut ouvrir toutes les routes"*.

1.4. ...au mouvement d'éducation populaire

Comment est née la Fédération ?

En 1950, **Pierre Mauroy**, alors secrétaire national des jeunes socialistes, crée avec des amis "la fédération nationale des clubs de loisirs Léo Lagrange".

L'ambition était et demeure de "faire de la politique autrement", de répondre au désœuvrement de certains jeunes, de permettre à d'autres de s'engager non seulement par une pensée, des discours mais également à travers des actions éducatives concrètes.

L'animation, la prévention, les loisirs culturels et sportifs, l'éducation populaire, la vie associative, le développement local caractérisent dès lors les activités Léo Lagrange. La promotion sociale est également une valeur prioritaire.

Dates clés :

- ***12 novembre 1950*** : **Création de la Fédération Nationale des clubs de loisirs Léo Lagrange.**
- ***12 décembre 1950*** : La Fédération Léo Lagrange est reconnue d'**éducation populaire**.
- ***2 juillet 1955*** : la Fédération Léo Lagrange est **agréée Jeunesse et Sports**.
- ***8 janvier 1958*** : l'action éducative de la Fédération est **officiellement reconnue d'utilité publique**.

Un demi-siècle d'histoire

Le développement des formations d'animateurs socioculturels, la loi sur l'éducation permanente de 1970, la décentralisation des années 1980, la lutte contre l'exclusion depuis 1990, l'intercommunalité et la politique de la ville aujourd'hui : autant d'étapes ayant permis aux citoyens et à leurs organisations d'intervenir dans la vie publique et de conventionner avec l'Etat, les entreprises et les collectivités territoriales. La Fédération Léo Lagrange y a puisé les ressources de son développement et matière à déployer, professionnaliser et enrichir ses savoir-faire éducatifs.

D'un point de vue militant, c'est dans les combats humanistes contre la colonisation, contre le racisme et l'extrémisme, pour la construction européenne, la contraception, la majorité à 18 ans, pour le contrôle démocratique de la mondialisation, la démocratie participative, le droit de vote des résidents étrangers aux élections locales que la Fédération a constamment fait vivre ses valeurs.

1.5. La Fédération Léo Lagrange aujourd'hui

Des activités variées, une empreinte commune : notre projet éducatif

En 2011, à l'occasion du Congrès de Nantes, la Fédération Léo Lagrange a officiellement adopté son projet éducatif renouvelé « Pour comprendre et changer le monde ». Construire collectivement un projet éducatif, c'est nous doter d'un ensemble d'obligations choisies nous permettant à la fois d'examiner l'évolution de la société et les besoins qu'elle exprime, en dégageant des approches adaptées à chacun de nos publics. Le projet éducatif engage tous ceux, bénévoles, volontaires et salariés, qui œuvrent au sein de la Fédération Léo Lagrange.

Bâtir la citoyenneté du XXIe siècle impose que notre démocratie soit concrètement et quotidiennement vécue à partir du brassage des cultures et des savoirs. C'est en cela que notre mouvement se revendique comme contributeur à la transformation sociale. Par de multiples rencontres, l'éducation populaire considère la diversité comme une source d'un « faire et vivre ensemble » responsabilisant, conscientisant donc émancipateur.
L'éducation populaire permet, à chaque individu, d'acquérir et de parfaire sa propre autonomie au sein du collectif et en dehors de tout esprit de compétition. Notre contribution est de développer l'esprit critique, le goût pour la vie en société, les sens des responsabilités, la convivialité et, par-dessus tout, l'intérêt pour le autres.

DE NOMBREUX CHAMPS D'ACTION :

- **Activités socioculturelles, culturelles et artistiques**
- **Activités européennes et internationales**
- **Développement associatif**
- **Education à la consommation et à l'environnement**
- **Formation d'animateurs et acteurs de la cité**
- **Formation d'animateurs volontaires (Bafa – Bafd)**
- **Insertion sociale et professionnelle**

Des idées pour agir

L'animation volontaire, c'est souvent vivre une première forme d'engagement citoyen en participant à un projet collectif qui a du sens et en guidant les enfants et les jeunes dans leur découverte du monde. Outre les activités liées au BAFA et au BAFD, la Fédération propose aux jeunes de s'impliquer dans un réseau avec de nombreuses idées pour agir. Découvrez-les !

Avec les jeunes pour que le monde progresse :

Ambassadrice de la jeunesse depuis sa création, la Fédération Léo Lagrange fait confiance aux jeunes. Elle souhaite stimuler les prises d'initiatives et l'expression de toutes les jeunesses. A travers l'ensemble de son activité et notamment les programmes citoyens qu'elle développe, elle veut offrir aux jeunes la place qui leur revient. Toutes les actions proposées visent à leur permettre de se construire positivement, de s'exprimer, de valoriser leurs savoirs, de développer un sentiment d'appartenance citoyenne dans le respect des individus et des aspirations de chacun.

Accompagner les initiatives et les projets

Un peu partout en France, des structures d'animation Léo Lagrange (centre social, centre culturel, maison de jeunes, maison de quartiers, mission jeunesse, secteur jeunes, pépinières jeunesse) vous accueillent et accompagnent vos projets (culture, actions socioéducatives et loisirs, insertion et action sociale, solidarité internationale, sport, prévention santé, formation, éducation à la consommation et a l'environnement). Dans cette optique, Léo Lagrange a initié le programme Soléo dont le but est d'associer l'énergie de la jeunesse à toutes les forces vives (élus, bénévoles, entreprises, particuliers) et ainsi faciliter les démarches et voir les bonnes idées se concrétiser.

En savoir plus : www.leolagrange.org, rubrique « Programmes » > « Soléo »

« Démocratie & Courage ! » Pour lutter contre toutes les discriminations

Lancé depuis 2002 par la Fédération Léo-Lagrange, « D&C ! » est un programme d'éducation contre les discriminations qui forme de jeunes volontaires de 18 à 30 ans pour intervenir dans les établissements scolaires à partir de jeux et mises en situation. En une journée d'intervention construite sur des principes de pédagogie participative, les volontaires invitent les jeunes lycéens et collégiens à percevoir les mécanismes des stéréotypes, des normes et des discriminations. Pas de cours magistral ni de discours moralisateur, les volontaires se placent sur un pied d'égalité avec les élèves (éducation par les pairs) tout en les amenant à devenir acteur de la journée de sensibilisation.

En savoir plus : www.democratie-courage.org

S'engager ici et ailleurs

La Fédération Léo Lagrange développe des actions en Europe et en Afrique (rencontres, chantiers internationaux, échanges interculturels, volontariats), fondées sur le partenariat, l'échange, l'entraide et la réciprocité. Par exemple, elle accompagne sur la durée des associations de jeunes (ou accueillant des jeunes) de 15 à 25 ans à partir en chantier international. Le chantier permet les rencontres entre jeunes et participe à la mise en œuvre d'une action d'utilité collective (constructions (d'une école, d'un centre de santé, d'une maison des jeunes,…), préservation de l'environnement, loisirs et culture, promotion des activités génératrices de revenus, échanges de pratiques professionnelles…). En Europe, la Fédération propose également aux jeunes de 18 à 30 ans de partir en service volontaire européen ou de participer à des échanges.

En savoir plus : www.leolagrange.org, rubrique « Nos domaines d'intervention » > « International »

Parmi nos différents champs d'engagement, nous développerons dans cet ouvrage ceux en lien avec l'animation volontaire :

● Vacances des enfants et des jeunes : Léo Lagrange conçoit, organise et encadre des séjours de vacances pour les enfants et les jeunes de 4 à 17 ans. Dans un souci de cohérence et d'efficacité, la Fédération assure également la formation de ses cadres animateurs et directeurs.

Au-delà du seul loisir, les principaux objectifs visés par cette action sont :

- Privilégier l'accès aux vacances du plus grand nombre et offrir la possibilité de s'émanciper sur le plan individuel et collectif
- Favoriser la vie de groupe dans une démarche de socialisation des enfants et des jeunes
- Encourager la mixité sociale, culturelle et géographique
- Développer des activités éducatives et culturelles par le biais d'une pédagogie active permettant aux enfants et aux jeunes d'être acteurs de leurs vacances
- Favoriser l'implication des enfants et des jeunes sur les projets d'activité
- Garantir une équipe d'animation volontaire, formée, complémentaire et cohérente

● Loisirs éducatifs des enfants et des jeunes : Ce secteur intervient auprès des enfants et des jeunes de 4 à 17 ans, dans les temps péri et post-scolaires. Dans ce cadre Léo Lagrange propose, organise et anime une grande diversité d'actions : accueils de loisirs, sorties, ateliers, espaces jeunes, activités d'accompagnement social…

Les principaux objectifs visés par cette action sont :

- Favoriser le développement personnel de l'enfant et du jeune
- Permettre l'émancipation en favorisant la prise d'autonomie et de responsabilités
- Encourager et favoriser l'implication des jeunes dans la vie de la Cité
- Permettre à chaque individu de se valoriser au sein du collectif, par le biais d'une pédagogie active et d'une démarche ludique

• Favoriser le brassage des populations (générations, urbains et ruraux,...)
• Répondre aux besoins et attentes des publics en utilisant les compétences de tous (synergie entre élus, familles, partenaires institutionnels et associatifs...)
Le principe de la co-éducation guide nos actions qui s'inscrivent en complément de ce que vivent les enfants et les jeunes dans leur environnement, en associant la famille et l'école.

Bien entendu, la réalisation concrète de ces missions nécessite de l'organisateur la mise en œuvre de nombreux moyens : structure d'accueil ou d'hébergement, moyens de transports, matériel pédagogique et logistique, personnel d'encadrement (notamment un **directeur** qui va élaborer et animer le **projet pédagogique**).

Depuis plusieurs années, la production d'un projet éducatif est obligatoire pour l'ouverture d'un accueil de loisirs. Il sera communiqué à l'équipe d'animation mais aussi aux familles.

2 Le projet pédagogique

2.1. Présentation

DEFINITION :
dans ce cadre, on entend par pédagogique la démarche, les méthodes qui permettent de mettre en œuvre les finalités éducatives de l'organisateur.

C'est à partir du projet éducatif que le directeur de l'accueil, "mandaté" par l'organisateur, donne du sens et de la forme au séjour, en y associant toute son équipe.
Le projet pédagogique est donc le passage du général au particulier, de l'abstrait au cœur des finalités vers des objectifs précis et mesurables à atteindre pendant le séjour.
Au centre du projet pédagogique, il y a le public accueilli et la prise en compte de ses besoins ainsi que les spécificités de la structure d'accueil et de son environnement.

Même si la conception reste de la responsabilité du directeur, le projet pédagogique devra rester suffisamment ouvert pour favoriser l'implication de tous les acteurs de l'ACM et notamment de l'équipe d'animation qui pourra ainsi se l'approprier et y adhérer pleinement.

Dans un souci de prise en compte des attentes des enfants et des jeunes accueillis, le projet pédagogique doit préciser la place qui leur est accordée dans l'organisation de leurs vacances.

A noter : en partenariat avec la CNAF, Léo Lagrange a élaboré une charte de qualité pour ses accueils de loisirs (voir page 81).

2.2. La structure du projet pédagogique

STRUCTURE	A TITRE D'EXEMPLE
Finalité C'est l'intention éducative de l'organisateur, ses valeurs, définies par le PROJET EDUCATIF.	***Finalité*** Bâtir la citoyenneté du 21ème siècle, en formant des individus libres et responsables
Type de centre Séjours de vacances, accueils de loisirs, accueils périscolaires, lieu d'implantation, public accueilli ...	***Type de centre*** Séjours de vacances 10-13 ans
Objectifs : **que veut-on apporter aux enfants ?** Les objectifs définissent plus précisément l'action éducative et la pédagogie souhaitée sur le centre, en fonction des caractéristiques du public, de l'environnement culturel, géographique ou social.	***Objectifs*** : • Favoriser une participation démocratique • Développer l'esprit critique
Moyens **Avec quoi ?** Locaux, logistique et intendance, matériel,budget... **Avec qui ?** Public, équipe pédagogique et technique, intervenants, partenaires, parents ... **Où ?** Lieu, environnement local **Quand ?** Période. **Quelle durée ?** Les horaires.	***Moyens*** Partie du budget destinée à répondre aux propositions d'activités des enfants Documents permettant de réaliser des bilans écrits par les animateurs et les enfants Documentations sur l'environnement (naturel, culturel, activités, loisirs) Animateurs sensibilisés à l'éducation à la citoyenneté et formés à l'animation de débat.
Méthodes : **Comment ?** C'est la manière d'utiliser les moyens pour mettre en place l'organisation de la vie quotidienne, des activités, du fonctionnement de l'équipe.	***Méthodes*** : Temps de bilans en petits groupes Systèmes de consultation (débats, porte-parole...) Système d'inscription aux activités par libre choix Planning ouvert aux propositions des enfants.
Evaluation : **Est-ce que ça a fonctionné ?** Pour ne pas en rester au niveau du seul ressenti (c'était bien, les enfants se sont bien amusés, ...) l'équipe d'animation devra se doter de critères observables qui permettront d'évaluer la progression vers les objectifs pendant le déroulement du séjour et de tirer un bilan constructif en fin de centre.	***Evaluation*** : Evolution des critiques des enfants (de critiques faibles... vers critiques constructives) Evolution des propositions d'activités des enfants (de plus en plus nombreuses, originales, de la consommation vers l'engagement...) Les prises de décision ont-elles été démocratiques, comprises et admises par tous ?...

2.3. La réussite du projet pédagogique

La réussite du projet pédagogique d'un séjour dépend donc de nombreux éléments :

• La prise en compte des caractéristiques, des besoins et des désirs du groupe

• La prise en compte des diverses possibilités et contraintes que présentent l'environnement naturel, urbain, humain, les locaux, le matériel, le budget, le temps, la réglementation...

• La bonne répartition des rôles et tâches de chacun

• Les possibilités d'évolution, d'adaptation aux imprévus, aux opportunités

A tous ces éléments, il faut ajouter : la motivation, l'enthousiasme, le degré d'adhésion et d'implication que chaque animateur ou animatrice manifeste à toutes les étapes de l'élaboration, de la réalisation et de l'évaluation du projet.

Dans tous les cas, **un projet pédagogique ne saurait être :**

• un programme, une grille d'activités

• Un règlement intérieur

• Un thème, un "fil rouge", un imaginaire...

• Seulement une formalité accomplie par obligation administrative

2.4. Terrains d'intervention des animateurs

Dans ce chapitre, nous signalons différents types de structures d'accueil d'enfants. Nous attirons votre attention sur le fait que seuls les accueils collectifs de mineurs disposant d'un numéro d'habilitation délivré par les services de l'Etat, peuvent **valider les stages pratiques du BAFA.**

Les séjours de vacances

Sont considérés comme des séjours de vacances les séjours accueillant des mineurs de plus de trois ans en hébergements collectifs (bâti ou sous-tente) pendant les vacances scolaires.
Organisés pour une durée minimale de quatre nuits, ces séjours accueillent au moins sept mineurs.

Nous distinguerons ici deux types de séjours en fonction de l'âge des enfants et des jeunes :

Les séjours de vacances maternels de 3 à 6 ans

Il est intéressant de développer, dans ce type de séjours, un projet orienté vers l'accès à l'autonomie de l'enfant, notamment dans sa vie quotidienne. L'aménagement des rythmes de vie et de l'espace deviendra alors une priorité.
D'autre part, la découverte de son corps et de "son monde", le développement psychomoteur sont des objectifs pouvant donner lieu à des expériences ludiques extrêmement structurantes pour l'enfant.

Les séjours de vacances d'enfants à partir de 6 ans

Qu'ils soient organisés dans des bâtiments en dur ou sous toile, sur un lieu fixe ou en itinérance, ces séjours permettent de réunir enfants et jeunes d'environnements géographiques, culturels ou sociaux divers. Ils offrent ainsi la possibilité de construire des projets autour du "vivre ensemble", de la découverte des autres, de la différence ou du premier accès à la citoyenneté. La création d'un journal du centre, de conseils d'enfants, la pédagogie du choix sont autant d'expériences qui peuvent mettre en pratique le principe de l'enfant acteur de ses vacances. A partir de 6 ans, garçons et filles doivent avoir accès à des locaux différenciés (chambres et sanitaires). Chaque mineur hébergé doit obligatoirement disposer d'un couchage individuel.

Les accueils de loisirs (AL)

Les AL sont des entités éducatives habilitées pour accueillir des mineurs, de façon habituelle et collective, pendant leur temps de loisirs. Cet accueil exclut cours et apprentissages particuliers. Ils peuvent fonctionner pendant et hors vacances scolaires, les mercredis et samedis.
Les AL peuvent exister dans de nombreuses structures telles que les maisons de quartier, les villages de vacances, les centres d'animation, les fermes pédagogiques …

Les AL fonctionnant à l'année permettent la planification de projets à long terme et représentent une formidable opportunité de travailler en liaison étroite avec le milieu social environnant (parents, école, municipalité, associations …)

Lorsque l'accueil est proposé toute la semaine, avant et après la classe, dans des locaux scolaires, on parle alors d'**accueil périscolaire**.
L'objectif est d'assurer un relais éducatif cohérent, par une prise en charge globale de l'enfant sur l'ensemble de la journée, en veillant à respecter son rythme.

Les accueils de jeunes

Ils ont souvent à cœur d'associer pleinement les jeunes à l'organisation de leur temps de vacances. Ici, les notions d'implication, d'autonomie et de responsabilisation des jeunes vont prendre toute leur dimension.

Les classes de découverte

Organisés en toutes saisons, ces séjours permettent à une ou plusieurs classes d'élèves, placées sous la responsabilité de leurs enseignants habituels, de découvrir un environnement (mer, montagne, campagne, étranger …) ou un thème spécifique (cirque, patrimoine, ferme …)

Des associations telles que Léo Lagrange sont appelées à participer à l'organisation technique et pédagogique de ces classes. Elles nécessitent des animateurs titulaires du BAFA capables d'assurer l'organisation et la gestion de la vie quotidienne et des diverses activités de découverte.

Les classes de découverte ne peuvent être déclarées comme ACM. Elles ne permettent pas de valider le stage pratique du cycle BAFA.

2.5. Fonctions et compétences en ACM

La mise en œuvre du projet est une action collective. Il est donc essentiel que chaque membre de l'équipe connaisse son statut et le rôle qu'il a à jouer, en fonction de ses attributions et de ses responsabilités.

3 Le projet d'animation

3.1. Les trois étapes essentielles du projet

Le projet d'animation est la mise en œuvre concrète des objectifs du projet pédagogique. C'est une action réfléchie, construite et cohérente, que l'équipe met en place au bénéfice des enfants, dans le respect des intentions éducatives du projet pédagogique.

Les trois étapes essentielles du projet :

- **La préparation** : Le projet est pensé pour répondre à un ou plusieurs objectifs pédagogiques. Il prend en considération plusieurs éléments comme le cadre (lieu, durée, temps, environnement...), les moyens (humains, matériels, les locaux...), la réglementation, mais surtout les nombreux paramètres du public : l'âge, le nombre, les capacités, les besoins, les envies.
*L'animateur **pense**, **organise** et **planifie** son action.*

- **Le déroulement** : La réalisation du projet inclut l'information, la sensibilisation, la mise en place du matériel, la menée de l'activité et le rangement.
*L'animateur donne une **vie**, une **âme** à l'animation, il suscite l'**envie** de l'enfant de participer, il s'**adapte** à l'imprévu et reste **impliqué** jusqu'à la fin de l'animation.*

- **L'évaluation** : Quelle que soit la méthode utilisée, qu'il s'agisse de temps de discussions entre animateurs ou avec les enfants, une analyse critique de l'animation est indispensable pour évaluer si les objectifs fixés ont été atteints. C'est à partir de cette évaluation que de nouveaux projets d'animation, tenant compte des difficultés et des succès rencontrés, pourront être mis en oeuvre.
*L'animateur **analyse** son action, il entend et tient compte des **critiques** pour évoluer et se projeter dans une **action future**.*

3.2. Le jeu, l'enfant et l'animateur

" Le jeu de l'enfant normal ressemble à une exploration jubilante et passionnée qui tend à faire l'épreuve de la fonction de toutes ces possibilités... " (Wallon)

" A travers le jeu, l'enfant peut libérer des pulsions agressives sur un monde socialement acceptable, apprendre à maîtriser ses angoisses et donner libre cours à sa créativité. " (Winnicott)

" L'occupation préférée et la plus intensive de l'enfant est le jeu. " (Freud)

" Le jeu est un levier puissant de l'apprentissage. " (Piaget)

" Le jeu est une action ou une activité volontaire accomplie dans certaines limites fixées de temps et de lieu, suivant une règle librement consentie et complètement impérieuse, pourvue d'une fin en soi, accompagnée d'un sentiment de tension et de joie et d'une conscience d'être autrement que dans la vie quotidienne. "
("Tension et joie" : ces deux termes peuvent très bien caractériser le plaisir, tel qu'en parle R.Spitz)

Devant la montée des "prestataires de service" en ACM et la poussée "des activités à la mode", la Fédération Léo Lagrange tient à réaffirmer l'importance éducative des jeux qui développent la créativité des animateurs et des enfants. Ils font partie du "sac à dos" des ACM et sont toujours plébiscités par les enfants.

Ces quelques citations d'éminents chercheurs illustrent toute l'importance du jeu dans le développement de l'enfant. Malheureusement, notre société industrialisée, urbanisée, a peu à peu exclu et déformé la fonction et l'importance du jeu. L'industrie en a fait un commerce, un produit standardisé ; la compétition s'est substituée à l'esprit de participation ; l'éducation a favorisé le sport ; la ville a fait disparaître les terrains vagues, les espaces d'aventure, les espaces ludiques. Aujourd'hui, jouer se résume trop souvent à respecter des règlements universels et institutionnels, à consommer des produits dont la rigidité des règles ne laisse aucune place à l'initiative de l'enfant.

Sous toutes les latitudes et de tous temps, le jeu a été un élément déterminant du développement de la personne. Dans chaque société, les jeux font partie du patrimoine culturel. Quelle n'est pas notre joie lorsque nous voyons des enfants de l'accueil de loisirs se réapproprier des jeux et y jouer après la journée dans les rues du village ! En bref, on peut dire que les enfants ne jouent pas à n'importe quoi et pour n'importe quelle raison.

L'importance du jeu chez l'enfant

La simple observation nous permet de distinguer quelles sont les caractéristiques des jeux qui retiennent particulièrement l'intérêt et le plaisir de l'enfant. Bien sûr, arrivent en premier lieu les activités motrices, physiques, intellectuelles, celles qui favorisent le développement psychomoteur. D'où la nécessité de proposer des jeux adaptés à l'âge des enfants, à leurs capacités.

La fonction sociale et relationnelle du jeu est également fondamentale. En effet, plus le jeu est riche relationnellement, plus il permet des apprentissages sociaux, des interactions, plus les enfants y trouvent du plaisir. Les règles doivent favoriser la cooptation, la participation de chacun, quel que soit son niveau et en dehors de tout esprit de compétition, d'exploit individuel, d'exclusion.

Si l'exploit individuel est encouragé, c'est souvent au service d'un ensemble. Le contenu social et relationnel du jeu doit laisser le choix "d'y aller" ou "de ne pas y aller", doit permettre d'interchanger les rôles (meneur, équipier, stratégie, attaquant, défenseur), de renverser des alliances, de multiplier les possibilités de coopération. Il est important que le jeu permette aux joueurs de proposer des conventions entre eux, entre équipes, ces conventions régulant et maintenant l'intérêt du jeu.

Pour réussir vos jeux

- Proposer des jeux attrayants et adaptés aux âges des enfants (en rapport avec leurs intérêts, leur motivation)
- Repérer les lieux et les espaces à utiliser
- Mettre à disposition le matériel nécessaire
- Expliquer clairement les règles, les adapter si nécessaire

• Donner beaucoup d'importance au plaisir de jouer
• Relativiser le résultat, le score
• Adapter le jeu au terrain ou le terrain au jeu, inventer des jeux selon l'environnement, le milieu
• Prendre en compte le rythme de l'enfant. Possibilité d'alterner les phases intensives et les phases calmes, les temps de récupération, par la variété et l'interchangeabilité des rôles
• Bien définir la place du meneur. Une fois le jeu connu, les enfants y jouent tout seuls

Outre ces éléments, l'animateur doit être extrêmement vigilant quant à l'image qu'il donne aux enfants dans le jeu. Prendre le jeu "à la légère", arbitrer de façon injuste, avoir une attitude trop effacée vis-à-vis des autres animateurs, ne pas sanctionner ou ne pas voir les tricheries sont autant d'éléments qui vont donner à l'enfant une perception négative de l'animateur, pas seulement en tant que meneur de jeu, mais également en tant qu'individu. Ceci peut entraîner des répercussions dans la vie quotidienne du centre.

Réciproquement, un animateur amenant des jeux originaux, impliqué dans ses animations, arbitrant justement et faisant respecter les règles gagnera plus facilement le respect et la considération des enfants. L'animateur peut donc, par le jeu, acquérir une autorité naturelle sur l'enfant. On parle alors de faire autorité, par opposition à imposer son autorité.

Le jeu est donc essentiel non seulement pour ce qu'il apporte à l'enfant, en termes de plaisir, d'épanouissement et de valeurs éducatives, mais aussi par le lien fort qu'il représente entre l'enfant et l'animateur.

Les jeux de tradition enfantine

Ce sont des jeux qui ont traversé le temps, auxquels les enfants ont toujours joué et dont ils peuvent apprendre l'existence en ACM. Leur diversité est grande : grands ou petits jeux, individuels ou collectifs, jeux de construction ou jeux physiques (billes, osselets, cabanes, train, élastiques, marelles, grand-mère que veux-tu, 1,2,3, soleil, jeux de société, les 7 pierres, la gamelle, la galoche, jeux de drapeau, gendarmes et voleurs, etc.). Leur liste est longue et vous pouvez en découvrir ou en redécouvrir dans votre quartier, votre village, autour de vous.

Le jeu dans les séjours Léo Lagrange

Afin de compléter les activités dominantes des séjours nécessitant souvent matériels et compétences spécifiques, nous souhaitons favoriser le jeu spontané de l'enfant : celui qui lui permet de vivre à son rythme en fonction de ses besoins et de ses envies :
L'activité doit être considérée comme un support ludique dont le but est de procurer du plaisir à l'enfant.
Le "jeu libre" de l'enfant n'est possible que si l'espace intérieur et extérieur de l'ACM le permet.

Les organisateurs et l'équipe d'animation doivent veiller à ce que l'espace soit bien aménagé et offre les conditions du jeu : terre malléable, bitume… variété des terrains…

3.3. Le RECRAI

Le RECRAI et le SAADRAFRA sont des outils mnémotechniques qui rappellent les nombreux paramètres à prendre en compte à l'intérieur d'un jeu.
Ils doivent être utilisés par l'animateur (l'équipe) dans la conception, l'organisation mais aussi lors de l'analyse d'un jeu.

Règles ▶ **Claires, compréhensibles :**
- En captant l'attention des joueurs
  Attitude de l'animateur, position des joueurs favorisant l'écoute (assis, cercle…)
- En raccourcissant le temps d'explication
  Simplifier au départ et faire évoluer
- En illustrant l'explication par l'exemple
- En utilisant le " coup pour rien "

Justes, équitables, précises et cohérentes :
- Permettant d'arbitrer
- Permettant de gagner, de progresser
- Evitant les frustrations (éliminations, gages…)

Equipes ▶ **Equilibrer les équipes, favoriser le brassage**
- En évitant les frustrations (désignation arbitraire)
- En variant les méthodes (originalités, petits jeux…)

Identification (nom d'équipe, brassards, dossards…)
Pour faciliter l'arbitrage et créer un esprit d'équipe

Cadre ▶ **Lieu** défini, adapté, garantissant la sécurité, aménagé, décoré
Météo
Chronologie, rythme et durée (avant, pendant, après)
A quel moment du séjour, de la journée

Rôles ▶ **Exploiter les capacités, les talents de chacun**
- Valorisant pour tous les joueurs (rôles tournants, coopération…)
- Valorisant pour tous les animateurs (bien définis, équilibrés…)

Actions ▶ **Intéressantes et motivantes**, à faire évoluer (niveau de difficulté)
- Variées (valorisant les capacités de chacun)
- Garantissant la sécurité physique et morale

Imaginaire ▶ **Adapté et cohérent** (selon le thème de l'activité)
- Refus d'un imaginaire violent ou dégradant
- Savoir gérer la mystification
- Sensibilisation, introduction, déroulement, chute
- Matérialisé (déguisements, décors…)

Le SAADRAFRA

Sensibilisation ▶ Avant l'animation, informer et surtout donner l'envie de venir, susciter l'intérêt

Aménagement ▶ Espace organisé pour mettre le participant dans l'ambiance

Accueil ▶ Prise en charge des participants

Déroulement ▶ Suivi d'un fil conducteur, d'un thème qui structure l'animation.
Mise en œuvre, clarté et respect des règles

Rythme ▶ Maintient l'intérêt, suivi de la courbe

Animation ▶ Ambiance, improvisation, adaptation, réactivité…
Répartition des rôles et cohésion d'équipe.

Fin ▶ Phase en lien avec le thème, qui indique que l'animation se termine

Rangement ▶ Prise en charge des participants
Répartition des rôles et cohésion d'équipe

Analyse ▶ Collective ou individuelle, elle permet d'envisager les améliorations possibles

3.4. Quelques types de jeux et activités

Le jeu initié par l'animateur demeure un temps dans lequel l'enfant s'amuse et prend du plaisir. Mais il est aussi un véritable espace éducatif. A ce titre, chaque type d'animation permet de travailler sur des objectifs spécifiques.

Jeux et activités sportives

Ces activités n'ont pas pour objectif principal le développement de capacités physiques ou de techniques sportives. Leur but est de donner à l'enfant le goût, l'envie de pratiquer des activités sportives et, très souvent, de le sensibiliser aux notions d'équipe et de respect (respect des règles, de l'adversaire,...). Elles doivent prendre en compte tous les enfants et permettre à chacun, sportif comme non sportif, de trouver une place valorisante dans le jeu. Elles ne doivent pas seulement faire appel à des aptitudes physiques variées, mais aussi laisser un espace pour l'élaboration de tactiques, de stratégies permettant à chaque enfant de jouer un rôle en fonction de ses capacités. Dans ces activités où l'esprit de compétition est souvent une source de motivation forte, l'animateur est le garant d'un état d'esprit sain en se positionnant dans un rôle d'arbitre clairement identifié (cf. jeu et kit de l'esprit sportif développés par l'UNSLL).

Jeux et activités de découverte de l'environnement

En fonction de l'environnement choisi, les objectifs de ces animations sont multiples. Il peut s'agir de sensibiliser l'enfant à son milieu proche, au milieu naturel, à l'écologie, à un milieu culturel, historique ou humain spécifique. De nombreuses formes d'activités sont exploitables (jeux de piste, rallye, jeux de collecte...) et permettent de faire appel à l'observation, à la curiosité, à l'orientation, aux échanges et à la communication.

Les activités de création

Ce sont souvent les activités manuelles qui constituent le meilleur vecteur de conquête de l'autonomie. Souvent, c'est au moyen de ses mains que l'enfant va produire une action ou un objet qui lui permettra de traduire ses besoins : conquête et matérialisation du temps et de

l'espace, acquisitions motrices, affirmation de soi dans une production personnelle, maîtrise de matériaux et de techniques.

L'activité manuelle est primordiale du fait des possibilités de découverte, de conquête et de maîtrise qu'elle offre à l'enfant. Elle est essentielle dans le développement de l'intelligence. Mais pour cela, il faut qu'elle soit conçue en fonction des besoins des enfants et des jeunes, qu'elle réponde à leurs attentes créatrices. Proposer des activités manuelles pour "occuper" ou pour "passer le temps" est une négation de leur importance et des capacités des enfants. L'activité manuelle répond à des nécessités et des règles techniques qui favorisent la réussite et qu'il faut respecter, expliquer, apprendre. Il faut donc que l'animateur connaisse l'activité, qu'il en ait mesuré les contraintes, qu 'il dispose lui-même des capacités techniques, que les matériaux et l'outillage soient adéquats.

Il faut franchir des stades progressifs avec les enfants : sensibilisation aux matériels et outils, réalisation simple, connaissance des techniques puis réalisation plus complexe. En outre, en ACM, le temps joue en faveur de l'activité manuelle. Les enfants ont le temps d'effectuer les apprentissages, de comprendre, d'essayer, de réaliser, de finir l'ouvrage commencé. Par sa présence, l'adulte doit sécuriser les enfants, installer un climat de confiance.

Avec les "petits", les activités manuelles doivent permettre des apprentissages simples sans souci de réalisation complexe et structurée. La mise en place d'un environnement matériel favorisant ces apprentissages doit être assurée par l'animateur. L'animateur doit accepter que plusieurs activités différentes se déroulent en même temps.

Avec les 7-12 ans, il est nécessaire de satisfaire leur désir d'exploiter leur réalisation (cerf-volant, marionnettes, cabanes, etc.). A cet âge, ils peuvent se lancer dans des réalisations plus complexes, plus organisées. Ils sont plus particulièrement attentifs à exploiter leur environnement pour réaliser des activités (le ruisseau qui va pemettre la réalisation de moulinets, sur lequel on a construit un barrage, qui permettra de faire naviguer des bateaux, auxquels on mettra des voiles, puis qu'on perfectionnera, etc.).

L'animateur doit donc leur fournir tous les éléments nécessaires à la réussite de l'activité (matériaux, notions techniques, gestes, outillage) et s'y impliquer totalement avec eux.

Avec les pré-adolescents et les adolescents, les activités manuelles doivent satisfaire leur désir d'aventure, de nouveauté. Elles doivent être assez complexes et spécifiques car ils ne veulent pas être considérés comme des "enfants".
Les adolescents ont besoin de vivre de grandes réalisations qu'ils jugent exceptionnelles. Ils apprécient de se confronter à des techniques élaborées où leur volonté est mise à l'épreuve.

Les activités d'expression

Les enfants manifestent un grand intérêt pour les activités d'expression : jouer aux indiens, à la guerre, à la marchande, mimer des rôles, jouer aux métiers, utiliser quelques éléments de déguisement (jeux symboliques), de maquillage, chanter, danser, dessiner, créer des spectacles.

Cela répond à des besoins de "jouer à", "de faire comme", de s'identifier, de satisfaire son imaginaire. Les activités d'expression permettent d'extérioriser une foule de sentiments, d'émotions, de sensations, de caractères. Chacun y occupe une place particulière en fonction d'un scénario connu de tous. Mais il est important que les activités d'expression correspondent à quelques règles : justesse du geste, qualité de la retransmission, adaptation à l'imaginaire des enfants, respect des rôles de chacun par la qualité d'écoute et de l'interaction des personnages.

Chacun doit trouver sa place dans les activités d'expression. Il faut veiller à ne pas forcer les plus timides mais les amener progressivement à participer. En observant les enfants jouer, parler, on peut déboucher sur des possibilités d'activités d'expression intéressantes et adaptées : on peut utiliser une énorme variété d'idées pour introduire le déguisement, maquillage, bruitage, son, lumière, graphisme, décor…

Enfin, les activités d'expression sont d'une grande richesse relationnelle. L'adulte doit observer et intervenir sans briser l'élan des participants. Les activités d'expression que l'on retrouve en ACM sont le plus souvent : chants, jeux chantés, danses, mimes, marionnettes, sketches, théâtre, déguisements, ombres chinoises, spectacles, création d'histoires…

Les activités scientifiques et techniques.

Nous assistons depuis une dizaine d'années à l'introduction des activités dites "scientifiques et techniques" dans les accueils de séjours et de loisirs.

Ces activités se caractérisent par le recours à des matériaux ou des technologies nouvelles et font appel à des connaissances ou manipulations particulières inspirées du domaine scientifique (micro-informatique, vidéo, activités utilisant l'énergie solaire et/ou l'électronique, etc.). Ces activités sont un autre moyen de permettre à l'enfant ou au jeune de découvrir en expérimentant, en tâtonnant, de démystifier le côté parfois rébarbatif attaché aux notions de "sciences" ou "de techniques nouvelles". C'est aussi une excellente façon de lui donner d'autres moyens de s'approprier l'environnement, de comprendre le monde.
Il faut veiller à ce que la pratique de ces activités ne se heurte pas à l'obstacle du " savoir scolaire ", ce qui aurait pour conséquence l'effet inverse de celui recherché. Le jeu, la notion de plaisir, l'aspect ludique ne doivent jamais être écartés. Rappelons que nous n'avons pas en ACM la vocation d'enseigner au sens scolaire du terme.

Parmi ces activités, il en est une que nous vous proposons d'aborder par son aspect accessible et en même temps mystérieux et complexe : il s'agit de l'astronomie. Bonne découverte et que le ciel ne vous tombe pas sur la tête !

3.5. Conclusion

Au-delà des activités et de leur qualité, nous constatons **l'importance de l'animation qui les accompagne et la capacité des animateurs à susciter l'intérêt de l'enfant**.
N'oublions pas de respecter, chez l'enfant et l'adolescent, leurs choix, leur capacité à décider, leur passion pour l'action, leur sens créatif, leur besoin d'expression.
Sachons aussi profiter de l'environnement qui offre, si l'on fait preuve de curiosité et de respect, d'innombrables ressources d'intérêts, d'imprévus et qui font parfois les meilleurs souvenirs du séjour.
Alors, bon remue-méninges !

4 Le public accueilli dans les ACM

4.1. Les enfants et les adolescents, acteurs n° 1 des ACM

L'intérêt de ce chapitre est de vous rappeler d'une manière très succincte, les principales caractéristiques des enfants et des adolescents qui participent aux ACM.

Connaître certains éléments de base des particularités biologiques, psychologiques et sociales des enfants et des adolescents, repérer leurs principaux besoins et désirs, sont des aspects incontournables du travail des animateurs et animatrices des ACM.

Cette connaissance permet aux équipes d'encadrement d'identifier les attitudes les plus favorables à la communication avec les jeunes. En même temps, elle doit faciliter le choix et la mise en œuvre d'un éventail d'activités adaptées aux publics accueillis.

Pour éviter toute schématisation de cet aspect, nous voulons insister sur le fait que :

- Chaque individu progresse à son rythme d'un état de dépendance vers une autonomie progressive, signe de maturité.
- Ce développement commence dès la conception et s'achève à l'âge adulte.
- Chaque étape prépare la suivante et réaménage les acquis de la précédente.

Les trois groupes d'âges que nous trouvons de manière classique en ACM sont les suivants :

1. **La petite enfance** (3-6 ans),
2. **Les enfants** (7-12 ans),
3. **Les pré-adolescents et les adolescents** (13-17 ans).

La petite enfance
(3-6 ans)

Ces enfants continuent à s'affirmer auprès des leurs, en s'imposant, en se mesurant avec leur entourage et complètent leur apprentissage psychomoteur.
Les jeunes enfants ont besoin d'expérimenter, de tâtonner, de se construire en faisant ou défaisant. Ils ont besoin d'un milieu particulièrement riche en possibilités d'expériences. Ces expériences sont vécues individuellement ou en très petit comité, pour satisfaire leur propre besoin, la notion de groupe leur étant étrangère.

Leur relation à l'adulte est très forte et le point de repère affectif qu'il constitue doit être très stable. Il leur apporte également la sécurité nécessaire à une bonne réalisation de soi. Le jeune enfant se construit à travers ce que lui renvoie son environnement. L'adulte est pour lui un véritable miroir. Cette image va l'accompagner toute sa vie.
Leurs rythmes de vie doivent être particulièrement respectés. Ils ont besoin de prendre beaucoup de temps : du temps pour dormir, pour faire leur toilette, pour s'habiller, pour se déshabiller, pour manger, pour jouer, pour parler. Ils aiment bouger, aller de droite à gauche, changer d'activité, etc. Ils ont besoin de repères clairs et stables dans l'espace et le temps, ces deux notions étant chez eux en cours de développement.

Les "petits" aiment vivre à leur rythme et pratiquer de multiples activités individuelles ou en groupes. Les animateurs(trices) ont la tâche de faciliter cet aspect en organisant des espaces, des territoires, des lieux de vie, des zones ou coins d'activités où les enfants vont évoluer, s'amuser librement et établir les relations. Dans ces espaces, ils vont jouer à la marchande, au garagiste, au docteur, au bricoleur, au cuisinier, ils vont imiter "maman et papa", ils vont agir avec des jouets et des matériaux tels que l'eau, la peinture, la terre, etc…

Les jeux organisés doivent être de courte durée, ne pas comporter trop de règles et doivent favoriser le développement psychomoteur et l'expression.
Ce besoin d'expression est chez eux primordial. C'est l'âge du développement du langage. Une bonne et riche relation en facilite le développement. Mais avec les "petits", l'expression non verbale est aussi d'une très grande importance : il faut s'efforcer sans cesse de la "décoder".

Les enfants
(7 – 12 ans)

Les enfants de cette classe d'âge sortent d'une période d'apprentissages divers et d'une grande dépendance aux adultes.
On suppose que, durant ces années, le développement des instincts cesse et qu'une phase de "repos", d'apaisement de la vie pulsionnelle s'instaure.

Cette nouvelle phase est marquée par l'étape de la socialisation, une sensibilité particulière à l'amitié et une disposition à accepter les valeurs morales, à se conformer aux lois éducatives. La curiosité intellectuelle est très forte, ce sont les années des grandes acquisitions cognitives (lire, dessiner, chanter…). Les centres d'intérêt commencent à se préciser (collection, nature, série-télé…).
Apparaissent également les attitudes de pudeur et un penchant pour la perfection. Pendant cette période de repos, le corps semble se préparer aux changements générés par la puberté.
Une des caractéristiques principales de cette tranche d'âge est sa capacité à former des groupes. A travers le groupe, ces enfants satisfont leur désir d'indépendance, établissent de nouveaux rapports sociaux. Leur besoin de limiter leur dépendance n'est pas assimilable à une crise d'opposition. C'est davantage l'autonomie qui se manifeste car ces enfants se sentent appartenir à un monde, prennent conscience des règles sociales et, pour les accepter et y vivre, construisent leur propre personnalité. Le groupe les enrichit dans ce sens également.
Ils sont capables d'effectuer des opérations mentales plus complexes et donc d'intégrer des règles ou d'en inventer : règles de vie, règles de jeux.
Ils ont un besoin très fort d'apprendre, de savoir, de connaître, de comprendre. Ils ne se contentent plus du tâtonnement, ils veulent construire.

L'activité chez eux doit déboucher sur la création. Dans les jeux, ils se mesurent aux autres pour

connaître leur valeur. Mais il faut faire attention à leur angoisse de l'échec qui peut freiner leur désir de progression. L'adulte doit permettre à ces enfants de se mettre en valeur : il est un conseiller technique qui favorise la progression, qui aide à la réussite.
C'est généralement la tranche d'âge favorite des animateurs stagiaires car on pense qu'avec eux "on peut faire beaucoup". Si cette constatation est avérée, elle signifie qu'on doit apporter beaucoup à ces enfants car leur besoin de progresser est si fort qu'ils sollicitent fortement l'adulte. Aussi, est-il nécessaire de veiller à ne pas les "frustrer" en confondant "pouvoir faire beaucoup" avec "pouvoir faire n'importe quoi".
En outre, leur tendance à développer et exploiter totalement leurs capacités physiques les entraîne à "aller trop loin". Il faut leur ménager un rythme de vie favorisant l'équilibre entre activité et repos.

Les pré-adolescents et les adolescents *(12-17 ans)*

L'adolescence est une période de transition entre l'enfance et l'âge adulte qui débute avec la "puberté" : on parle alors de pré-adolescence. Cette période est caractérisée par de grands bouleversements physiologiques, biologiques et psychologiques de l'individu ainsi que dans ses rapports avec son environnement social.

Ils vivent leur changement physique à la fois de l'intérieur (sensations et impressions nouvelles, nouvelle image de leur corps en évolution).
Ces changements sont attendus avec plus ou moins d'appréhension, de tension. Ils se manifestent sous forme d'agressivité contenue, transformée ou amplifiée, renforcée par la présence ou l'appartenance à un groupe.
Les adolescents oscillent entre le désir de solitude et la recherche d'un groupe. Les relations amicales et la recherche d'expériences nouvelles jouent un rôle essentiel.
Les adolescents, en général, sont facilement séduits par des situations qui aiguisent leur goût de la provocation. Cela se traduit par leur langage, leur façon de s'habiller ou encore l'expression de leur sexualité.
Il y a réactualisation des conflits affectifs et démarrage des conflits sociaux qui signent la recherche d'une identité, d'une place dans la société.

L'adolescence est marquée par l'exaltation de la pensée créatrice, par les sentiments d'enthousiasme, par l'émergence de projets pour une vie nouvelle et pour transformer la société. Elle est aussi marquée par l'éloignement des modèles parentaux, par l'accès à une plus grande indépendance en même temps qu'une plus grande capacité à prendre conscience des déséquilibres sociaux et à intérioriser les lois et les responsabilités.

L'adolescence est l'âge où certains problèmes de société acquièrent une dimension très particulière (phénomène de "bandes", toxicomanie, SIDA, alcool, violence, intolérance, discrimination, conflits inter-culturels, chômage, accès aux loisirs…).

Avec les adolescents, la communication et la coopération sont prépondérantes.
Dans les ACM, ils doivent être associés à la préparation, l'organisation et la gestion de leur séjour.
Leur énergie et leur créativité sont une garantie pour donner naissance à des projets riches et novateurs.

Toutefois, le jeune qui aborde l'adolescence peut se trouver confronté à la difficulté du passage vers l'âge adulte.

En effet, pendant cette période de développement, sa personnalité devra s'adapter à des conditions nouvelles résultant de transformations diverses : physiologiques, psychologiques et psychosociales.

L'adolescent souhaite que ses parents prennent en compte ses besoins d'autonomie et de responsabilités, sa volonté d'affirmer sa personnalité et celle de s'éloigner de la cellule familiale pour rejoindre un groupe.

La famille est le premier milieu dans lequel le jeune va chercher l'aide dont il a besoin pour réussir sa maturation. Cependant, le climat familial est bouleversé. La situation dans laquelle se trouve le jeune génère des conflits, de l'anxiété. Tandis qu'il affronte la

crainte du lendemain, ses parents font le deuil de l'enfant dont ils ont longtemps organisé l'existence.
Selon que le jeune se sentira plus ou moins seul, mal aimé et insignifiant, il risque de vivre douloureusement cette expérience. En revanche, s'il se sent intégré dans sa famille, il acceptera les limites et la présence affective de son entourage lui permettra de mieux vivre ce moment difficile.

4.2. L'accueil des enfants porteurs de handicap

Le handicap désigne le désavantage qui lèse une personne dans les activités courantes.

Description des différents types de handicap

La déficience est définie par l'OMS (Organisation mondiale de la santé) comme toute perte de substance ou altération d'une structure ou d'une fonction, psychologique, physiologique ou anatomique.
La déficience correspond à l'aspect lésionnel du handicap. Elle peut être un état temporaire ou permanent. L'individu n'est pas forcément considéré comme malade.

Exemples de déficiences :
- Déficiences intellectuelles
- Déficiences auditives : malentendants et sourds
- Déficiences visuelles : malvoyants et non-voyants
- Déficiences motrices

Accueil

Pendant des décennies, en France comme dans la plupart des pays européens, les jeunes malades ou handicapés n'ont guère fréquenté l'école "ordinaire", ni les lieux de loisirs ou de culture. L'opinion commune affirmait qu'il convenait plutôt de leur dispenser une éducation spéciale dans un établissement ad hoc. Cela était vrai aussi pour les temps de loisirs. Ces deux attitudes les contraignaient ainsi à une forme de ségrégation peu propice à une insertion sociale réussie.

Dans les établissements scolaires ou les structures de loisirs de plus en plus nombreux qui accueillent des jeunes en situation de handicap, élèves et enseignants d'une part ou enfants et animateurs d'autre part, vivent ensemble une expérience forte de solidarité et de citoyenneté en actes.

En effet, penser cette situation de handicap, c'est d'abord reconnaître à ces enfants des besoins éducatifs particuliers afin de compenser les conséquences de leur maladie ou de leur handicap. La penser jusqu'au bout, c'est prendre la mesure des efforts à accomplir pour leur rendre accessible la structure d'accueil, mais aussi les moyens de transport, les équipements sportifs ou culturels.

Un enfant en situation de handicap, c'est simplement un enfant parmi les autres qui aime découvrir, jouer, être en groupe, avoir des adultes qui l'aident et auxquels il peut s'identifier ; mais c'est aussi un enfant dont l'aspect ou l'attitude sortant de l'ordinaire peuvent heurter ou insécuriser. Il a alors besoin d'une attention spécifique adaptée à ses besoins.

Toutefois, notre priorité dans le cadre des ACM doit rester de l'ordre du collectif. Aussi l'un des objectifs premiers de l'intégration d'enfants handicapés est de permettre aux autres enfants de découvrir et de se confronter, dès le plus jeune âge, à toutes les formes de différences qui composent notre société.
Ainsi, devenus adolescents, puis adultes, peut-être porteront-ils un regard moins discriminant, plus objectif et plus positif sur le handicap et les handicapés.

La Fédération Léo Lagrange est signataire de la charte de déontologie pour l'accueil de personnes handicapées dans les structures de vacances non spécialisées.

Certains des handicaps décrits ci-dessus n'empêchent pas l'enfant de participer aux loisirs proposés dans les structures de types AL ou ACM (Voir grille récapitulative page suivante).

L'accueil des enfants porteurs de handicap

Handicap	Rythme	Organisateur	Equipe, direction assistant sanitaire	Animateurs
Sourds ou malentendants	Rythme normal	Recrutement précoce, étude du nombre accueilli	Préparation, information, visite à l'institution,connaissance des dangers d'accidents	Visite aux parents ou à l'institution, information sur le mode de communication
Non-voyants ou mal-voyants	Rythme plus lent	Recrutement précoce, étude du nombre accueilli	idem	idem Relation par le toucher, apprendre à le conduire efficacement
Polio	Rythme normal, selon gravité ou handicap, appareillage ou fauteuil roulant	Annotation particulière dans la circulaire aux familles	Savoir doser la fatigue, s'inquiéter de l'appareillage, de soins spécifiques	Visite préalable à l'enfant, la famille pour dialogue, mise au point : matériel
Psychotique ou trouble du comportement	Rythme plus lent, pas de handicap physique, autonome	idem	Même processus, contact avec le psychothérapeute	Animateur volontaire, visite aux parents, rencontre avec l'éducateur, l'enseignant, impérativement avec le psychotérapeute
IMC (Infirmes moteurs cérébraux)	Rythme plus lent, non autonome appareillé ou en fauteuil roulant	idem	Même processus, contact avec l'institution	idem
Trisomique 21	Rythme lent, autonomie partielle, pas de handicap physique	idem	idem	idem

> **Texte de référence** : La « Loi d'orientation du 11 février 2005 » donne entre autres une définition du handicap : *« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »* **Plus d'informations : www.legifrance.gouv.fr**

> **Dispositif de référence** : La PAI (Projet d'accueil individualisé) est un protocole établi entre les parents, l'établissement scolaire (chef d'établissement, médecin, assistante sociale, COP, équipe éducative — enseignant, CPE, infirmier, ...) et des partenaires extérieurs pour permettre l'accueil d'un élève souffrant d'un handicap ou d'une maladie. **Plus d'informations : www.esen.education.fr**

5 Les grands problèmes sociétaux

5.1. Les conduites à risques

Un grand nombre de conduites perçues comme risquées relève de transgressions minimales, elles appartiennent plutôt à des conduites d'essai.
Les conduites à risques sont des actions entreprises par le jeune, seul ou en groupe, mettant en danger sa sécurité physique ou morale.

Elles sont aussi le fait d'une action délibérée, réfléchie dans sa forme à défaut de l'être dans ses conséquences. Il s'agit alors d'un défi personnel, une façon d'éprouver sa valeur et son courage, pouvant provoquer l'espace d'un instant un sentiment d'invincibilité.

On peut distinguer deux types de conduites à risques :

- **Contre le jeune lui-même :**
  - tentatives de suicide
  - toxicomanie
  - accidents de la route
  - troubles alimentaires : boulimie, anorexie…
  - alcoolisme
  - tabagisme
  - errance
  - fugue
  - absentéisme scolaire
- **Contre les autres :**
  - violences
  - délinquance
  - incivilités

Ce sont des manières ambivalentes de :
- témoigner d'une difficulté à être ou d'une souffrance
- lancer un appel aux plus proches d'une manière détournée
- tester sa valeur personnelle

Les conduites à risques : des chiffres et des exemples

La route :
1ère CAUSE DE MORTALITE CHEZ LES JEUNES :

A bien des égards, le cyclomoteur, la moto ou la voiture sont des instruments clés des conduites à risques. Certaines conduites ne sont pas directement perçues comme risquées et relèvent davantage d'une volonté d'affirmation personnelle, d'un sentiment de puissance, ordinaire chez le jeune qui ne peut envisager que la mort ou l'accident puissent le concerner.

Le suicide :
2e CAUSE DE MORTALITE CHEZ LES JEUNES :

Les tentatives de suicide sont considérablement plus nombreuses que les suicides entraînant effectivement la mort. Elles montrent bien que le désir de mourir n'est pas toujours le premier but recherché et qu'il s'agit d'abord de dire, à travers l'atteinte portée à son corps, l'impossibilité provisoire d'exister. Nombre de jeunes développent régulièrement l'idée de suicide sans nécessairement passer à l'acte.

La toxicomanie :

"S'éclater", c'est-à-dire "exploser", voler en éclats, déchirer son enveloppe revient de manière lancinante dans l'alcoolisation ou le recours aux drogues (produits psychoactifs).
La première ivresse a souvent chez les jeunes (les garçons surtout) une fonction initiatique, de même que la première cigarette ou le premier joint.
A 17 ans, 85 % des filles et 83 % des garçons ont expérimenté au moins deux produits parmi le tabac, l'alcool et le cannabis. L'initiation aux trois principales drogues consommées par les jeunes se fait, en moyenne, dans l'ordre suivant : l'alcool (12 ans), le tabac (15 ans), puis le cannabis (15 ans). Attention : la consommation de médicaments psychotropes est en forte augmentation.

Les rites initiatiques :

Les "jeu du foulard" et de "la tomate" s'ajoutent à la liste de ces moyens de rechercher la sensation de vertige. Malheureusement, cette liste non exhaustive ne pourra jamais être complète puisque cette quête de vertige peut pousser les jeunes à trouver d'autres moyens.

La violence :

Près d'1 jeune sur 8 déclare avoir commis un acte de violence physique sur un tiers, avec une nette prédominance masculine.
Pour beaucoup de jeunes, le rapport à la violence s'enracine dans le milieu familial où ont été connues et mal vécues la mésentente parentale, les séparations, les recompositions familiales successives.
Dans certains cas, la violence constitue alors le seul moyen d'expression, les ressources du langage n'étant même pas envisagées.
Elle peut prendre de multiples visages, de la violence verbale jusqu'à l'agression physique. Même si certaines de ses formes (telles que le bizutage, le racket, la violence dans les rapports intimes ou encore les luttes entre bandes rivales) concernent plutôt les 12 – 19 ans, la violence touche également les plus jeunes.
De par le sentiment de domination qu'elle confère, la violence peut jouir d'un certain prestige et peut parfois exercer une véritable fascination.

Le rôle de l'animateur

Au cours de leur adolescence et quels que soient les milieux dont ils sont issus (socioculturel, urbain ou rural, etc.), de nombreux jeunes passeront par une ou plusieurs périodes allant de la conduite d'essai (transgression minimale) à la conduite à risques ; celles-ci peuvent engendrer des conséquences plus ou moins importantes.

Face à de tels comportements, l'animateur peut parfois se sentir désarmé. Il est pourtant indispensable de ne pas ignorer ces problèmes, de ne pas chercher non plus à les résoudre seul, mais au contraire d'en débattre en équipe.
Dans tous les cas, offrir au jeune un espace de convivialité et surtout d'écoute, tout en affirmant une position d'adulte référent et garant des règles, est essentiel.

Cela peut permettre à l'équipe d'animation (conseillée et aidée si nécessaire de partenaires externes : associations spécialisées…) d'apporter des réponses cohérentes aux problèmes de fond de l'adolescent (manque de repères, d'écoute, de structuration…).

5.2. Incivilité et notion de respect

L'incivilité

Le rejet ou l'ignorance des règles élémentaires de la vie sociale amènent certains jeunes à faire preuve d'une incivilité plus ou moins grande, celle-ci pouvant aller du manque de politesse jusqu'à la délinquance.

En accueil collectif de mineurs comme ailleurs, nous pouvons trouver de nombreux exemples de tels comportements : ne pas répondre à un bonjour, ne pas dire "s'il te plaît" ou "merci", doubler dans une file d'attente, manquer de "fair-play" dans les épreuves sportives, ne pas respecter la propriété des autres (emprunter sans demander)…

Face à ces comportements, l'animateur se doit de réagir. Son rôle est d'apporter, en fonction de la gravité du problème rencontré, une réponse adaptée. C'est par cette vigilance et cette attention au quotidien que l'équipe pourra éduquer l'enfant ou le jeune au respect.

Le respect

C'est le sentiment qui porte à traiter quelqu'un ou quelque chose avec égards, c'est-à-dire à ne pas lui porter atteinte.
Ce sentiment doit se former et être exercé en famille comme partout ailleurs (école, accueil de loisirs, séjour de vacances et endroits publics). Ces devoirs et obligations doivent s'apprendre **dès le plus jeune âge**.

Respect mutuel : reconnaissance de tous par tous, base de toute vie en société. Cette démarche participe à la formation du citoyen en inculquant aux jeunes les valeurs d'égalité, de respect, de tolérance, conformes à la déclaration universelle des droits de l'homme.

Respect du droit d'apprendre et de ceux qui satisfont ce droit : enseignants, éducateurs…

Respect de la loi et des règles : les lois et les règles posent des interdits, mais elles ont avant tout pour vocation de protéger. On ne peut y déroger au gré de ses intérêts.

Respect de soi-même : cette notion est primordiale. On peut donner comme exemple le fait de ne pas se laver. C'est, d'une part ne pas se respecter en ne respectant pas son corps et par voie de conséquence, c'est ne pas respecter les autres.

Eduquer au respect, c'est aider l'enfant ou le jeune à comprendre en quoi il est nécessaire. C'est l'amener à prendre conscience des conséquences de ses actes ou de son comportement, de leurs répercussions sur les autres mais aussi sur lui-même. Il ne s'agit pas d'un propos moralisateur allant uniquement de l'animateur vers l'enfant ou le jeune, mais d'un échange qui doit conduire à une véritable réflexion.

Les adultes sont-ils toujours respectables ?

On parle souvent d'une notion d'exemplarité mais l'adulte est-il toujours là pour donner l'exemple ? Il n'est en effet pas rare de voir des animateurs imposer aux jeunes certaines règles sans toutefois se les appliquer à eux-mêmes (cigarette, alcool…).
Alors, sans vouloir à tout prix être "exemplaire", l'adulte se doit d'être référent. Cela imposera à l'animateur de réaliser un véritable travail au quotidien sur son propre comportement, son langage, sa tenue vestimentaire…

S'il réclame du respect de la part des enfants et des jeunes, l'animateur devra lui-même se montrer respectueux envers eux et envers toute autre personne.

Autorité, sanctions et punitions

Les transgressions des règles de vie, les manques de respect ou autres fautes commises dans le cadre de la vie collective sont autant de situations qui vont amener l'animateur à intervenir auprès du ou des enfants concernés. Cette intervention a souvent pour but de mettre l'enfant en face de ses responsabilités et s'accompagne en général d'un discours de prévention.
Toutefois, il arrive également, selon la gravité ou la répétition de la transgression, que cette discussion soit suivie d'une sanction. Il est alors essentiel que celle-ci soit en

rapport direct avec la faute commise. Quand cela est possible, il est préférable qu'elle ait pour but de réparer ou d'atténuer les conséquences de l'acte. Qu'elle soit déterminée par l'animateur ou en concertation avec l'enfant, elle doit dans tous les cas être explicable et proportionnelle à la faute. Il est en effet important que cette sanction soit le plus possible comprise et admise par l'enfant.

Une privation partielle d'activité, par exemple, ne peut se justifier que si l'enfant nuit gravement au collectif ou à lui-même dans le cadre de l'activité en question (ex : l'enfant se met en danger, met en danger les autres ou rend l'activité irréalisable).

Dans tous les cas, ne peuvent être utilisées comme punition :
• Toute sanction mettant la sécurité physique ou morale de l'enfant en danger (violences physiques, humiliations…). On peut y ajouter toutes les privations relatives à la satisfaction de besoins physiques (ex : privé de dessert, de sommeil…). Interdites par la loi, ces sanctions s'apparentent à de la maltraitance (voir section suivante).
• Les tâches collectives (débarrassage des tables, rangement de l'activité…) : l'animateur a pour mission de les valoriser pour que chacun y participe dans la bonne humeur. Il ne peut donc pas leur donner la connotation négative de punition.
• La sieste, qui est une réponse à un besoin physique.

Dans tous les cas, évoquer le problème de la sanction en préparation de séjour permettra aux membres de l'équipe de se fixer une ligne de conduite commune et d'éviter les incohérences.

Et l'autorité dans tout ça ?

L'animateur doit représenter une autorité auprès du groupe et doit donc s'affirmer comme garant du respect des règles. Cela signifie essayer, autant que faire ce peut, de régler les petits problèmes du quotidien sans faire appel à une autorité extérieure.
En effet, brandir systématiquement la menace du directeur ou des parents amènera l'enfant à penser que l'animateur n'est que le relais d'une autorité supérieure, mais n'a aucune autorité propre.
Aussi, en cas de difficultés rencontrées avec un ou plusieurs enfants, l'animateur a toujours la possibilité de prendre conseil auprès des autres membres de l'équipe qui pourront l'aider à trouver des solutions.
Enfin, rappelons que l'autorité ne passe pas exclusivement par un comportement dur ou strict (et encore moins par des cris !). C'est avant tout l'écoute, la présence, la justesse des décisions dont l'animateur fait preuve dans la vie quotidienne comme dans les activités qui vont lui conférer du crédit.

5.3. La maltraitance

La maltraitance désigne l'ensemble des actes exercés par la force ou par ascendant sur un mineur ou une personne dépendante.
Les enfants et les adolescents sont particulièrement touchés par ce problème. Parmi les différents actes de maltraitance, on peut trouver :

Les châtiments corporels : actes de brutalité, violences physiques, punitions systématiques. L'enfant victime de sévices physiques a tendance à dissimuler son corps, d'autant plus si les auteurs des brimades sont ses parents.

La privation de soins sur le plan physique et/ou affectif : les parents n'exercent pas leur devoir de subvenir aux besoins de leurs enfants : sécurité affective, hygiène, nourriture, équipements vestimentaires ou scolaires…

Le harcèlement moral : maltraitance psychologique, abus d'autorité, vexations, humiliations ou brimades répétées sont aussi considérées comme des privations de soins (cf. Le grand livre des droits de l'enfant, Alain Serres, Ed. Messidor/la farandole, 1989).

La manipulation : ensemble des méthodes (actes ou paroles) exercées par un adulte en vue de fragiliser un enfant ou un adolescent pour arriver à ses fins.

L'abus sexuel : exploitation sexuelle de l'enfant qui, en raison de son jeune âge ou de sa position d'infériorité, est incapable de comprendre la nature du contact et d'y opposer une résistance. Les abus sexuels incluent également toute conduite impliquant une proximité corporelle excessive érotisée.

- *L'inceste* : relation sexuelle imposée à un mineur par une personne de sa famille ou une personne ayant autorité (beau-père…).
- *Les actes de pédophilie* : agressions, abus ou attouchements à caractère sexuel qu'un adulte fait subir à un enfant, qu'il s'agisse d'un membre de la famille, d'une connaissance en dehors de la famille ou d'un inconnu.

La victime d'abus sexuels subit un préjudice physique, moral et psychologique.

Toute victime ou toute personne ayant reçu les confidences d'une victime potentielle est dans l'obligation de le signaler dès qu'il y a suspicion. Ce signalement peut se faire auprès :

- **du procureur de la République**
- **d'une assistance sociale de l'Aide à l'enfance ou directement au service de l'ASE (Aide sociale à l'enfance) du Conseil général**
- **de la DDSP (Direction départementale de solidarité et de prévention, Conseil général) : Service cellule enfance maltraitée (CEM)**
- **du 119 - Tél. 7j/7, 24 h/24**

(Voir tableau ci-dessous)

4 types de situations	Suites à donner
N°1 Révélation directe par la victime d'un abus sexuel	1. Saisir le procureur de la République et alerter un médecin. 2. Informer la Direction départementale du ministère de tutelle.
N° 2 Mauvais traitements avérés (violences, cruauté mentale, négligences lourdes)	1. Alerter le médecin. 2. Selon la gravité et l'imminence du danger évalué après l'intervention du médecin, celui-ci saisit : La cellule enfance maltraitée ou le procureur de la République. 3. Informer la Direction départementale du ministère de tutelle.
N° 3 Suspicion d'abus sexuels, de mauvais traitements	1. Prévenir l'ASE. 1. Alerter un médecin. 2. Informer la Direction départementale du ministère de tutelle.
N° 4 Cas particulier : rumeur d'abus sexuels impliquant comme auteur présumé un membre de la communauté éducative (enfant ou adulte)	Cf : ci-dessus

Droits de l'enfant

Le 26 octobre 1990, Madame Edwige Avice (ministre déléguée auprès du ministre d'Etat et ministre des affaires étrangères) représentait le gouvernement français à la cérémonie de signature de la Déclaration des droits de l'enfant aux Nations-Unies à New York. Un très grand nombre de pays ont ratifié cette convention, ce qui constitue une étape essentielle pour la défense de la cause des enfants et des droits de l'Homme dans le monde.

Cette convention recense 54 articles que nous pouvons résumer en 10 principes. Le droit à :

- **la vie**
- **la santé**
- **l'éducation**
- **une famille**
- **la protection contre le racisme et autre forme de discrimination**
- **la protection contre l'exploitation sexuelle et la maltraitance**
- **la protection contre l'exploitation dans le travail**
- **la protection contre la guerre et la privation des libertés**
- **l'identité culturelle et religieuse**
- **l'expression**

Pour que cette Convention soit appliquée partout dans le monde, il faut :

- **faire savoir**
- **faire connaître**
- **lutter contre l'indifférence des uns et l'ignorance des autres**
- **être les messagers de cette convention tant qu'il existera un enfant qui souffre !**

Les droits de l'enfant en France, c'est aussi un meilleur droit aux vacances collectives dont trop d'enfants sont encore exclus.
C'est une grande prise en compte de l'enfant dans la cité où les espaces sont appropriés par l'adulte.

La Fédération Léo Lagrange participe activement à la promotion de cette déclaration.

6 Le vivre ensemble en ACM

6.1. L'éducation dans la vie quotidienne

La vie quotidienne d'un accueil collectif de mineurs constitue un des éléments essentiels de la réussite d'un séjour. Comme toute autre activité, elle se prépare, s'anticipe et s'anime en fonction des besoins spécifiques des enfants et des jeunes. Si elle privilégie la convivialité et les relations humaines, elle est également un terrain éducatif privilégié pour l'animateur : elle permet notamment la sensibilisation à des notions telles que l'hygiène, l'alimentation, les rythmes de vie et, de façon plus générale, le respect de sa propre personne et des autres.

Pour cela, les équipes Léo Lagrange, conscientes de leur rôle éducatif au quotidien, associent les enfants et les jeunes au choix de vie des séjours en garantissant les équilibres nécessaires à une vie de groupe saine.

6.2. La vie collective et le groupe

La notion de groupe

Par définition, le groupe est un ensemble de personnes réunies dans un même lieu. Mais le groupe ne se réduit pas à une simple addition d'individus : c'est aussi une identité, un fonctionnement avec une dynamique propre, nécessitant des règles de vie communes.

Le groupe peut donc se définir de la manière suivante :

- Un espace de communication,

d'échanges, de prises de décisions et d'actions
• Une réalité constituée d'individus qui ont des histoires individuelles différentes et des projets qui peuvent être identiques ou divers et variés
• Une protection, mais qui n'est pas étanche aux influences du monde qui l'entoure, aux autres groupes et personnes qui gravitent autour de lui
• Un lieu où se produisent des manifestations emblématiques de l'appartenance au groupe (port de certains vêtements, écoute d'un style de musique…)

Les interactions

En accueil collectif de mineurs, l'interaction entre les individus et le groupe se réalise avec l'aide de l'équipe d'animation qui imprègne la vie quotidienne de convivialité, de solidarité et de respect d'autrui.
L'attitude des adultes est donc primordiale pour la mise en place de rapports sains et enrichissants entre tous. Ces divers comportements dans les temps de vie quotidienne relèvent d'un choix qui est généralement fait en équipe. C'est d'ailleurs un des éléments essentiels du projet pédagogique.
Dans les accueils collectifs de mineurs, nous recommandons aux équipes d'encadrement de définir les règles de vie dès la constitution du projet pédagogique en déterminant les parties négociables ou non négociables.

Mixité et rencontre de la différence

Dans nos séjours de 3 à 17 ans, nous favorisons la mixité, y compris dans l'équipe d'encadrement. Nous concevons des projets permettant à chacun, garçon comme fille, de trouver son compte quant aux thèmes et aux activités proposées.
L'écoute des jeunes, le dialogue avec l'adulte, l'ambiance du séjour doivent favoriser une meilleure compréhension et le respect de l'autre. Le séjour de vacances est aussi un lieu ou les relations affectives ont leur importance. Nous sommes attentifs au flirt, expérience rencontrée dans les séjours. L'intervention de l'équipe peut s'avérer nécessaire lorsque le couple commence à vivre en marge du groupe ou lorsque la sécurité morale ou affective des acteurs peut être mise en danger.
Nous souhaitons également à Léo Lagrange que le temps des vacances soit l'occasion de la rencontre de la différence. La différence des individus, c'est à dire la multitude, crée la richesse de notre société et permet d'apprendre à vivre ensemble.
Mais dans une société de plus en plus tournée vers le communautarisme et l'individualisme, la rencontre ne suffit pas à comprendre et accepter l'autre. La compréhension de la diversité passe par la confrontation des idées. Si l'on veut être accepté en tant que tel, il est nécessaire de prendre l'autre tel qu'il se présente avec toutes ses qualités mais aussi ses défauts. Savoir écouter autrui, essayer de comprendre ses opinions et ses façons de concevoir le monde même si elles diffèrent de notre point de vue sont autant de portes ouvertes sur la connaissance des uns et des autres. C'est à l'équipe d'animation de créer les conditions favorables à de réels échanges, permettant à chacun de s'ouvrir à la différence et de faire tomber certains a priori. C'est à elle de réagir face à tout propos discriminatoire, qu'il soit à l'encontre d'une communauté ou d'un individu. Mais avant tout c'est à elle d'anticiper ces problèmes avant qu'ils ne surviennent, en mettant en place au quotidien, des systèmes basés sur la coopération et l'esprit d'équipe.
C'est pourquoi, d'une façon générale, Léo Lagrange fait le choix de privilégier des séjours à petits effectifs, notamment pour la tranche d'âge des adolescents, afin de favoriser une réelle expérience de groupe où chacun peut trouver sa place, ses repères et ainsi vivre pleinement son temps de vacances. Mais aussi où chacun peut s'extraire de son cadre de vie quotidien pour prendre en compte d'autres réalités que les siennes et se forger ainsi un regard plus libre.

L'accueil des enfants et des jeunes

Préparer et organiser l'accueil est une véritable réflexion d'équipe qui doit s'établir dès l'élaboration du projet pédagogique.
Cet accueil ne doit pas se transformer en une simple garderie, en attendant le démarrage réel des

activités. Il doit prendre en compte l'état de fatigue de l'enfant à son arrivée et sa prise en charge immédiate par un animateur (le directeur étant disponible pour échanger avec la famille).
S'il est tôt et que l'enfant n'a pas ou peu déjeuné, une collation sera la bienvenue. Si l'enfant souhaite dormir ou se reposer, l'aménagement des lieux doit lui permettre de s'allonger dans de bonnes conditions. Si l'enfant veut jouer, l'aménagement de l'espace doit lui permettre de choisir entre des activités motrices et des jeux plus calmes.
L'animateur doit être présent avec l'enfant. Lors des premières journées du centre, il semble important que l'enfant soit accueilli par le même animateur tous les matins, afin d'avoir une relation stable et sécurisante.

Pour les séjours de vacances, le moment du départ est un instant essentiel. C'est la première et la seule image que les parents retiennent du séjour de vacances, jusqu'au retour de leur enfant. La présentation, l'attitude et les comportements des animateurs prennent à ce moment-là une importance déterminante pour instaurer une relation de confiance entre les parents et l'équipe.
L'accueil des enfants dans le centre d'hébergement relève également d'une réflexion importante, dans le sens où beaucoup d'entre eux découvrent pour la première fois (surtout chez les plus petits) la vie en collectivité. Celle-ci entraîne irrémédiablement des contraintes pour l'enfant : séparation avec les parents, absence de repères, partage de l'espace avec d'autres enfants…. L'équipe d'animation doit alors mettre tout en œuvre pour que la vie du groupe compense ces manques. Les concepts de vie collective, de socialisation et d'aménagement de l'espace prennent alors ici toute leur place. Le comportement de l'animateur, le premier jour du centre, devient alors excessivement important. C'est un savant dosage d'affectivité, de sécurité, d'écoute et de mise en confiance. Par conséquent, l'animateur doit prendre le temps, et pour cela, l'accueil de l'enfant doit rester l'objectif essentiel de la première journée du centre.

6.3. L'environnement des accueils collectifs de mineurs

Les ACM se situent au cœur d'un milieu naturel, culturel, et humain. Quelque soit le lieu, la campagne ou la ville, en France ou à l'étranger, le groupe se doit de respecter ses propres règles mais aussi les us et coutumes locaux. L'équipe d'animation, les enfants et les jeunes doivent se préparer pour mieux s'adapter à l'environnement qui vont les accueillir.

Un peu de géographie
pour connaître les particularités locales

• Identification d'un village, d'un quartier ou d'une ville, leurs limites, les moyens d'accès, la démographie, les commerces, les sites potentiels d'activités sportives ou ludiques…
• Connaissance du milieu naturel, la géologie, le climat, les rivières, les forêts, le dénivelé, la faune, la flore….
• Informations sur l'activité économique, l'industrie, l'agriculture, le tourisme….

Un peu d'histoire
pour comprendre les habitants et leur culture

• Qui ont été les grands acteurs historiques ? Quels ont été les grands moments vécus ? Comment s'est organisée la société localement ?…
• Découverte des coutumes, de la musique et des danses, des contes et histoires, du patrimoine architectural, …

Beaucoup de curiosité
pour découvrir le monde

Toute l'équipe d'un séjour de vacances ou d'un accueil de loisirs se doit d'être curieuse et de s'intéresser aux choses de la vie. L'appropriation des informations recueillies par l'équipe d'animation va permettre de définir le cadre pour la constitution du projet pédagogique. Elles seront développées lors d'animations auprès des enfants et des jeunes pour créer des espaces de rencontres et d'échanges. Cette curiosité ne doit pas cesser durant le séjour afin de mieux communiquer aux enfants et aux jeunes le goût de la recherche et du savoir.

6.4. Les rythmes de l'enfant

L'étude des rythmes de vie des enfants est un sujet récurrent depuis plusieurs décennies. Dès le début des années 80, quelques chercheurs (chronobiologistes) rendent des rapports auprès du ministère de l'éducation nationale afin, d'une part, de mieux percevoir les difficultés de certains enfants en échec scolaire et d'autre part, de proposer une organisation scolaire plus adaptée. Depuis, plusieurs propositions ont été faites après différentes expériences et nous devons les prendre en compte dans l'organisation de la vie des enfants et des jeunes en accueil collectif de mineurs.

Mais que sont les rythmes ?

Les rythmes biologiques agissent chez les végétaux, les animaux, et les hommes, et à tous les niveaux : de la cellule au corps entier. Chez l'homme, ils structurent l'organisation temporelle qui apporte l'équilibre physique et mental, en un mot, la santé.

Un rythme biologique est une suite de modifications physiologiques comme par exemple des concentrations d'hormones dans le sang à certains moments. On distingue plusieurs types de rythmes : les rythmes circadiens (24 heures), les rythmes hebdomadaires, les rythmes saisonniers… Les rythmes biologiques sont liés à des facteurs d'origine génétique (facteurs endogènes) et sont influencés par l'environnement : le jour et la nuit, le chaud et le froid… (facteurs exogènes).

Notre cerveau est doté d'une horloge interne qui est chargée de synchroniser les évènements périodiques et l'environnement, permettant à notre organisme de s'adapter à tout moment.

Il peut y avoir désynchronisation à la suite d'un décalage horaire, de modification d'horaire de lever ou de coucher, dans le cas de maladies, ou même tout simplement lors du vieillissement. On peut alors observer les signes qui accompagnent la désynchronisation : fatigue, mauvaise humeur, mauvaise qualité de sommeil ou troubles de l'appétit.

Lors d'un séjour de vacances, l'enfant peut subir lors des premiers jours une légère désynchronisation liée aux modifications de l'environnement (internat, horaires, lieu, alimentation…). En général, il faudra attendre quatre à cinq jours pour que l'enfant s'adapte à son nouvel environnement. L'équipe d'animation, pendant cette période, doit être vigilante et observer les signes de difficulté ou de mal-être que peut exprimer un enfant ou un jeune.

La veille et le sommeil

Le rythme veille-sommeil est un des facteurs essentiels de l'équilibre. De la naissance à l'âge adulte ce rythme évolue.

La structure du sommeil est apparemment identique pour l'ensemble des enfants, mais il y a une grande variabilité suivant les individus, quel que soit leur âge, de la durée du sommeil (écart de deux à trois heures) et de leur période (plutôt du matin ou plutôt du soir). Les experts rappellent que le manque de sommeil d'une seule nuit suffit à perturber l'apprentissage des tâches les plus complexes (créativité) et des tâches les moins fréquentes du quotidien.

Aussi à nous de nous souvenir, que compte tenu des écarts de rythmes, la plupart des enfants jusqu'à l'âge de six ans, parfois certains plus âgés, ont besoin de la sieste ; jusqu'à l'adolescence, un minimum de neuf heures de sommeil nocturne est nécessaire et le décalage horaire (lever tard, coucher tard) des adolescents pendant les vacances scolaires est plus proche de leur rythme biologique.

Chaque animateur doit également faire attention à son propre rythme, la veille tardive (réunion de travail ou 5ème repas) pouvant entraîner de nombreuses conséquences néfastes (somnolence, inattention, irritabilité, défaut de surveillance, accident…)

Les périodes d'activités

Les activités de séjour de vacances, au même titre que celles exercées en cours d'année, nécessitent des participants, des dispositions d'acquisition intellectuelle ou de réalisation de tâches créatives. Les différentes études sur les rythmes scolaires menées en France ont révélé que le niveau de vigilance intellectuelle de

l'enfant est optimum lors de la seconde moitié de la matinée, entre dix et douze heures et dans l'après-midi, entre seize et dix huit heures. Les autres périodes sont plus adaptées à des tâches dites répétitives (activités plus ludiques) ou de repos.

A l'équipe d'animation d'organiser le rythme de la journée, en sachant que par exemple les activités sportives ne sont pas idéales immédiatement après les repas ou en fin de journée (fatigue physique).

6.5. L'hygiène au quotidien

L'hygiène

Si le centre se veut un lieu de loisirs et de découverte, il n'empêche que pour en profiter, il faut être bien dans sa peau et bien dans sa tête. L'hygiène c'est d'abord un savoir-vivre : être propre, bien alimenté, prendre du plaisir à se vêtir, équilibrer son rythme de vie et bien sûr connaître son corps et ses limites. L'action éducative d'un animateur Léo Lagrange est déjà d'animer ces moments pour qu'ils ne soient en aucun cas une corvée, mais un temps de découverte et de plaisir que l'on renouvellera tout au long de sa vie.

L'hygiène corporelle

La toilette s'adapte au rythme de vie du séjour et des activités. Outre le rôle hygiénique et sanitaire, tous les moments de la toilette (douche, brossage des dents, lavage des mains…) sont des moments d'apprentissage, de bien-être et de respect de son corps.

Le temps de la douche est aussi pour l'enfant ou le jeune un moment intime, de prise de conscience de son corps et d'accès à l'autonomie.

Lors de la toilette la présence de l'animateur est à la fois importante pour garantir une bonne hygiène corporelle mais aussi très délicate, car il est difficile de s'immiscer dans cette intimité sans brusquer ni générer un rejet de la part de l'enfant.

La mission éducative des animateurs est indispensable et c'est à l'équipe d'organiser la bonne gestion de ces temps.

Cette mission, chez les plus jeunes, peut se traduire aussi par la mise en place de jeux ou d'animations qui rendront plus ludique et donc plus efficace le moment de la toilette.

La propreté n'est pas l'exclusivité de l'assistant sanitaire, elle est du ressort de tout adulte du centre : se montrer référent tous les jours est une des méthodes d'apprentissage les plus simples.

L'hygiène vestimentaire

La propreté des vêtements n'est pas qu'une affaire de présentation, c'est d'abord une question d'hygiène. Le rangement de la chambre, la gestion du linge sale peuvent souvent apparaître comme rébarbatifs. Toute l'attention de l'animateur est indispensable au moment de l'installation dans les chambres mais aussi tout au long du séjour afin de déceler les éventuelles anomalies. Un lit trop vite fait, slip et chaussettes sous le matelas sont choses habituelles, aussi un rangement quotidien dans la chambre et un regard averti de l'animateur permettront de s'adapter à toutes les circonstances.

Le vêtement doit être adapté à l'activité de l'enfant ou du jeune, il revient à l'animateur de l'anticiper et d'en informer les participants.

Sans généraliser, l'habit est malheureusement lié à la situation économique de la famille et il est judicieux de veiller, lors de l'arrivée en accueil collectif de mineurs, aux conditions vestimentaires des enfants et d'interpeller le directeur du centre afin que celui-ci puisse agir auprès de services sociaux si nécessaire.

Quel que soit l'âge des participants, apprendre à entretenir et à conserver ses vêtements n'est pas acquis. C'est l'un des rôles de l'animateur que de favoriser cet apprentissage (rangement, choix des vêtements, lessive…)

6.6. La santé en accueil collectif de mineurs

Les organisateurs et leurs équipes d'encadrement doivent veiller à l'état de santé de l'enfant, à sa sécurité physique, morale et affective. La notion de soins est par conséquent très importante. Les acteurs des accueils collectifs de mineurs doivent bien évidemment apporter les premiers soins aux enfants dès que cela s'avère nécessaire, après avoir consulté la fiche sanitaire de liaison, mais se doivent également d'être prévoyants et de faire preuve de bon sens tout au long du séjour.

L'assistant sanitaire

C'est un membre de l'équipe d'encadrement à part entière qui a suivi une formation PSC1* lui permettant de porter assistance à une personne en danger.

La présence d'un assistant sanitaire est indispensable sur tout accueil collectif de mineurs, même si la réglementation ne l'oblige pas à chaque fois (exemple : sur les accueils de loisirs où la présence d'un médecin de proximité peut suffire).

* Prévention et secours civiques de niveau 1, anciennement AFPS.

Le suivi sanitaire* consiste à :

- assurer le suivi des traitements médicaux par la tenue du registre des soins dispensés,
- organiser l'infirmerie et gérer les petits soins du quotidien, tenir à jour les trousses de premiers soins,
- informer les membres de l'équipe de l'existence d'allergies,
- s'assurer de la remise, pour chaque mineur, des renseignements médicaux,
- recueillir et distribuer les traitements médicamenteux,
- porter secours et mettre en œuvre les premiers gestes en cas d'accident,
- informer les responsables légaux de tout événement de santé survenu pendant le séjour.

*Arrêté du 20 février 2003 Art. 2 – D122

Les premiers soins

L'assistant sanitaire a pour travail quotidien de soigner les "petits bobos" occasionnés chaque jour, mais aussi d'administrer les médicaments aux enfants suivant une prescription médicale confirmée par une ordonnance.

Les premiers soins concernent principalement les cas suivants :

1)- Bosses et désinfection de plaies : il s'agit de plaies superficielles et peu étendues, qui saignent peu. Elles sont soignées et surveillées dans leur évolution.

2)- Les brûlures légères : elles sont causées bien souvent par un léger frottement (ampoules) ou un coup de soleil. Surveiller la douleur et la température de l'enfant.

3)- Piqûres : celles des guêpes, moustiques, méduses ou aoûtats sont parmi les plus fréquentes. Après les soins, il convient de surveiller de près d'éventuelles allergies.

4)- Rhume, maux de gorge : surveiller la température et consulter un médecin.

5)- Maux de tête et de ventre : difficile à évaluer, car leurs causes peuvent être diverses. Attention aux insolations et déshydratations chez les enfants, qui nécessitent l'intervention immédiate d'un médecin.

Dans tous les cas, il s'avère plus prudent de consulter le médecin ou un spécialiste. En aucun cas le directeur, les animateurs ou l'assistant sanitaire ne peuvent prescrire un médicament. Cependant, il est d'usage de pouvoir recourir au paracétamol (adapté à l'âge des enfants) sans consultation médicale pour soigner un mal de tête ou un mal de dent passager.

La trousse à pharmacie

Liste indicative des accessoires de soins utiles dans la trousse à pharmacie :

- une paire de ciseaux
- une pince à écharde (= pince brucelles)
- un thermomètre médical
- compresses de gaze individuelles emballées
- un antiseptique liquide non alcoolisé incolore
- pansements autoadhésifs
- bandes élatiques type Velcro
- sparadraps (hypoallergéniques)
- anti-douleur type paracétamol adapté à l'âge des enfants
- alcool à 90° pour nettoyage des instruments
- une paire de gants
- pommade pour brûlures
- pommade pour coups et bosses
- produit anti-poux
- crème solaire haute protection

L'hygiène alimentaire :

L'hygiène alimentaire passe par un respect scrupuleux de la réglementation en restauration collective, mais aussi par le respect d'une alimentation équilibrée.

La connaissance de principes de base est indispensable à tout animateur qui encadre un séjour durant lequel l'équipe et les participants élaborent les menus et confectionnent les repas.

A Léo Lagrange, l'éducation à l'alimentation est aussi une éducation au développement des sens, un apprentissage de la vie en collectivité, un moment d'échange et de convivialité dans un groupe.

Le repas est un moment partagé par tous, il faut qu'il représente un réel instant de plaisir. La présentation des plats doit être soignée. La qualité du repas a une influence sur l'ambiance, qui a elle-même une influence sur la consommation de repas et le bien-être des enfants.

Le temps de repas terminé, il est ensuite fait appel à la participation et l'entraide de chacun pour débarrasser et nettoyer les tables, voire effectuer la vaisselle et le rangement pour les séjours organisés en campings.

6.7. L'organisation du quotidien

Le projet pédagogique et les projets d'animation

Sous la responsabilité du directeur, l'équipe d'animation devra, en cohérence avec les orientations éducatives du séjour, définir l'organisation du quotidien. A ce moment, se décidera la structuration de la journée type.

Le courrier

La fréquence des arrivées et des départs de courrier doit être observée car d'une part, les parents peuvent s'inquiéter de ne pas recevoir de nouvelles et d'autre part, un enfant qui ne reçoit pas de courrier peut en être affecté. Aussi, si nul ne peut s'arroger le droit d'ouvrir les courriers des enfants (le courrier est intime !), les parents doivent être prévenus avant le séjour qu'en cas de nouvelles alarmantes, ils doivent se mettre en contact avec le centre.

Préparer le courrier est une activité qui permet d'inciter les enfants à écrire.

Il y a également risque d'inégalité pour ceux qui ne reçoivent pas de colis. L'animateur aura souvent pour mission d'inciter au partage. Il est donc souhaitable d'informer les parents avant le séjour que le colis peut être aussi pour les copains.

Le téléphone, Internet,...

En accueil collectif de mineurs, le téléphone portable n'est pas toujours indispensable, car la vie de groupe prédomine et l'appel vers l'extérieur reste certes un moment important mais très limité dans le temps. Cette information, ainsi que le risque de vol ou de perte doivent être communiqués aux familles. De plus, son utilisation doit être régie par les règles de vie du centre. Dans tous les cas, des temps et des moyens doivent être organisés afin que chacun puisse informer et s'informer auprès de ses proches (cabine téléphonique, cybercentre…).

La valise

La valise est souvent le "coffre-fort" de l'enfant. Il y range ses objets fétiches, ses trésors. Mais rangée sous son lit elle est jugée gênante (encombrement, ménage..). Il faudra trouver la solution la plus adaptée pour satisfaire tout le monde.

La valise, au retour du séjour, traduit l'importance que l'enfant ou le jeune et l'encadrement ont portée aux vêtements. Sauf perte exceptionnelle de bagage, il n'y a pas de raison objective que le linge étiqueté ne revienne pas en fin de séjour ou qu'il revienne sale ou en mauvais état. Alors, à vos inventaires !!!

L'argent de poche

Il est conseillé de donner aux familles un ordre d'idée sur la somme à confier à leur enfant afin d'éviter les disparités. Afin de prévenir les pertes, les vols, et d'éviter que l'argent de poche soit intégralement dépensé en tout début de séjour, des systèmes peuvent être mis en place (en fonction de l'âge) pour aider les enfants à gérer leur argent avec un maximum d'autonomie (banque du centre, chéquier…).

7 Législation

7.1. Introduction

Législation en ACM

La réglementation relative aux accueils collectifs de mineurs évolue régulièrement. Plusieurs modifications ont été apportées ces dernières années au niveau de la déclaration de séjour, du dépôt de projet éducatif, de l'obligation de contracter une assurance, de l'encadrement des pratiques sportives ou de l'accueil des enfants de moins de 6 ans. D'une manière générale, on constate un certain durcissement du cadre législatif de l'accueil des enfants et donc une responsabilité accrue pour l'équipe encadrante. Il est essentiel que les animateurs et les directeurs soient parfaitement au fait des nouvelles dispositions.
Cependant, les renseignements ci-dessous restent valables et primordiaux. Les accueils collectifs de mineurs et, par délégation, les organisateurs, les directeurs et les animateurs sont responsables des enfants et des jeunes qu'ils encadrent. Leur responsabilité peut donc être engagée dans le cas de dommages causés ou subis par les enfants qu'ils accueillent.

La première obligation de l'animateur est de veiller à la sécurité physique et morale des enfants placés sous sa responsabilité, en agissant en "bon père de famille". Cette disposition, qui implique le respect de la réglementation générale comme de la réglementation spécifique aux ACM, place l'animateur dans une obligation de vigilance et de surveillance, mais fait également appel à tout son bon sens s'agissant d'assurer la sécurité des enfants et des jeunes en toutes circonstances. L'animateur ne peut en aucun cas se décharger de cette responsabilité, celle-ci pouvant être engagée aussi bien au niveau civil qu'au niveau pénal.

7.2. Responsabilité civile et pénale

La responsabilité civile

La responsabilité civile est engagée quand une personne (physique ou morale) est tenue de réparer un dommage (corporel, matériel, ou moral) occasionné à autrui, volontairement ou non. *(ref. art.1382, art.1384, art.1385, art.1386 du Code Civil)*. Ce dommage peut être causé par la personne elle-même, ou par des personnes dont elle répond. Elle ne se mesure pas à la gravité de l'acte, mais uniquement à l'importance de la réparation (indemnisation).
Le risque " responsabilité civile " est couvert par une assurance. Les organisateurs et les propriétaires des locaux ont pour obligation de contracter une assurance en responsabilité civile pour eux, pour tous leurs salariés, et tous les participants.

La responsabilité pénale

La responsabilité pénale existe lorsqu'une personne (physique ou morale) enfreint volontairement ou involontairement les règles ou les lois définies par le Code Pénal. Elle est sanctionnée par une peine frappant l'individu ou la personne morale fautif (amende, prison ferme ou avec sursis, interdiction d'exercer temporaire ou définitive…).
La responsabilité pénale se mesure à la gravité de l'acte commis et il n'y a aucun moyen de s'en exonérer.

La responsabilité du mineur

Condition juridique du mineur :
• Sur le plan civil : bien qu'incapable civilement, le mineur non émancipé est responsable des dommages causés à autrui par son fait, l'assurance " responsabilité civile " du parent ou du tuteur prend le relais.
• Sur le plan pénal : le mineur de moins de 13 ans ne s'expose à aucune condamnation pénale. Cependant, des mesures éducatives peuvent être prononcées à son encontre. De 13 à 18 ans, le mineur peut encourir une peine ou bénéficier d'une mesure éducative.

7.3. Accueil et encadrement

Il existe 7 formes d'Accueils de mineurs différentes, 4 catégories avec hébergement, 2 sans hébergement et une mixte (avec ou sans hébergement) qui correspond à l'accueil de scoutisme. Ces accueils doivent être déclarés auprès des directions départementales de la cohésion sociale.

Les 7 types d'accueils collectifs de mineurs avec ou sans hébergement

Avec hébergement		
Séjours de vacances	• au moins 7 mineurs • plus de 3 nuits consécutives	• effectif d'encadrement ≥ à 2 personnes • un directeur adjoint au-delà de 100 mineurs • possibilité d'inclure le directeur dans l'effectif d'animation si mineurs de 14 ans ou plus et effectif inférieur à un seuil fixé par arrêté ministériel
Séjours courts	• au moins 7 mineurs • de 1 à 3 nuits en dehors d'une famille (décret n°2009-679 du 6 juin 2009)	• une personne majeure responsable des conditions d'hygiène et de sécurité • effectif d'encadrement ≥ à 2 personnes • pas d'exigence de qualification sauf si le séjour est un élément accessoire d'un accueil sans hébergement
Séjours spécifiques*	• au moins 7 mineurs de 6 ans ou plus • à partir d'une nuit	• organisés par des personnes morales ayant pour objet essentiel le développement d'activités particulières (liste fixée par arrêté ministériel) • effectif d'encadrement ≥ à 2 personnes • une personne majeure désignée par l'organisateur comme directeur du séjour • qualifications et taux d'encadrement liés aux normes ou à la réglementation spécifique de l'activité
Séjours de vacances en famille	• de 2 à 6 mineurs • au moins 4 nuits consécutives	• pas de projet éducatif obligatoire Cela concerne les mineurs vivant dans une famille d'accueil suite à une mesure particulière
Sans hébergement		
Accueils de loisirs	• de 7 à 300 mineurs • en dehors d'une famille • 14 jours ou plus	• si le séjour a un effectif d'au plus 50 mineurs, possibilité d'inclure le directeur dans l'effectif d'animation • lorsqu'il y a un séjour accessoire
Accueils de jeunes	• de 7 à 40 mineurs de 14 ans ou plus • en dehors d'une famille • 14 jours ou plus	• accueils répondant à un besoin social particulier • conditions d'encadrement définies par convention entre l'organisateur et le représentant de l'Etat dans le département • au moins un animateur qualifié si accueil monosite et un directeur qualifié si accueil multisite
Avec et sans hébergement		
Accueils de scoutisme	• au moins 7 mineurs avec et sans hébergement	• organisés par une association dont l'objet est la pratique du scoutisme et bénéficiant d'un agrément national • sont soumis à la réglementation des autres accueils • qualifications communes aux accueils de loisirs, aux séjours de vacances • qualifications communes aux associations de scoutisme agréées

Source : JPA, Loisirs éducation, n° spécial directeur ACM 2009
* Sont concernés 5 types de séjours : les séjours sportifs, les séjours linguistiques, les séjours artistiques et culturels, les rencontres européennes de jeunes organisés dans le cadre des programmes européens jeunesse et les chantiers de jeunes bénévoles mineurs (arrêté du 1er août 2006 modifié - D 104-3-I)

Stage pratique

Un stage pratique BAFA ou BAFD doit être effectué dans un séjour déclaré auprès de J&S. Ne rentrent pas dans le champ des déclarations, peu importe les seuils concernés, les activités suivantes :
• les études surveillées qui se

déroulent après le temps scolaire
• les périodes qui précédent et suivent la classe lorsqu'il s'agit uniquement d'un temps de surveillance sans organisation d'activité
• la simple mise à disposition de locaux et de matériel pour des jeunes, dès lors qu'il n'y a ni surveillance, ni animation
• des garderies du type de celles organisées par les centres commerciaux

Les taux d'encadrement

Type d'accueil	Taux minimum d'encadrement		Composition de l'équipe
Avec hébergement			
Séjour de vacances	• 1 pour 8 mineurs de - de 6 ans • 1 pour 12 mineurs de + de 6 ans	Encadrement : au moins 2 personnes	• au moins 50 % de diplômés BAFA ou équivalents • maximum 20 % sans diplôme Le nombre de stagiaires pratiques varie en fonction de ces 2 impératifs Le directeur peut être inclus dans l'effectif d'encadrement si le séjour a un effectif au plus 20 mineurs âgés d'au moins de 14 ans
Séjour court	Une personne majeure responsable des conditions d'hygiène et de sécurité Pas d'exigence de qualification sauf si le séjour est un élément accessoire d'un accueil sans hébergement		Une personne majeure responsable des conditions d'hygiène et de sécurité Si le séjour est un élément accessoire d'un accueil sans hébergement, les conditions de l'accueil de loisirs s'appliquent
Séjour spécifique	Organisé par une personne morale figurant sur une liste fixée par arrêté Taux d'encadrement sont ceux de l'activité principale		Qualifications sont celles de l'activité principale Une personne majeure est désignée par l'organisateur comme directeur du séjour
Sans hébergement			
Accueil de loisirs	• 1 pour 8 mineurs de - de 6 ans • 1 pour 12 mineurs de + de 6 ans		• au moins 50 % de diplômés BAFA ou équivalents • maximum 20 % sans diplôme Le nombre de stagiaires pratiques varie en fonction de ces 2 impératifs Le directeur peut être inclus dans l'effectif d'encadrement si le séjour a un effectif d'au plus 50 mineurs
Accueil de jeunes	Conditions d'encadrement définies par convention entre l'organisateur et le représentant de l'Etat dans le département	Au moins 1 animateur qualifié si accueil monosite ou directeur qualifié si accueil multisite	
Accueil de scoutisme	Organisé par une association de scoutisme agréée • 1 pour 8 mineurs de - de 6 ans • 1 pour 12 mineurs de + de 6 ans	• au moins 50 % de diplômés du scoutisme ou BAFA ou équivalents • maximum 20 % sans diplôme Le nombre de stagiaires pratiques varie en fonction de ces 2 impératifs. Le directeur peut être inclus pour : • les accueils sans hébergement ou les séjours de 3 nuitées consécutives au plus pour un effectif d'au plus 80 mineurs • les accueils de plus de 4 nuitées pour un effectif d'au plus 50 mineurs âgés d'au moins 14 ans. Pas d'encadrement obligatoire si les activités sont sans hébergement ou au plus 3 nuitées consécutives pour des mineurs en groupe constitué et âgés de plus de 11 ans	

Source : JPA, Loisirs éducation, n° spécial directeur ACM 2009

7.4. Déplacements et transports

Lorsque la chaussée est bordée d'emplacements réservés tels que trottoirs ou accotements, les piétons sont tenus de les utiliser.
Lorsqu'ils ne peuvent utiliser que la chaussée, les groupes de piétons organisés doivent se tenir sur la droite dans le sens de la marche, de manière à laisser libre au moins toute la moitié gauche.
Ils doivent se former en colonnes de moins de 20 mètres, distantes au minimum de 50 mètres.

Dans tous les cas, se référer au code de la route et aux instructions départementales.

Déplacement à vélo

Pas plus de deux personnes de front sur la chaussée. File simple dès la tombée du jour et pour tout dépassement d'un véhicule. Interdiction de se faire remorquer par un autre véhicule. Sac à dos interdit, les bagages doivent être transportés dans des sacoches fixées aux bicyclettes.

Equipements obligatoires :
• La lumière à l'avant et feu rouge à l'arrière, plus un ou plusieurs dispositifs réfléchissants (à l'arrière et aux pédales)
• Un avertisseur sonore
• Une plaque de propriété
• Deux dispositifs de freinage efficaces

Recommandations :
Constituer des groupes encadrés par au moins un responsable équipé d'un gilet fluorescent à l'avant et à l'arrière.
Utiliser le casque.
Se munir d'une trousse de réparation et d'une trousse à pharmacie.
Vérifier le matériel et l'aptitude des participants avant le départ.

Déplacements à cyclomoteur

Tout conducteur de cyclomoteur (moins de 50 cm3) doit être âgé de 14 ans et doit être en possession pour circuler d'une pièce d'identité, de l'attestation d'assurance et du Brevet de sécurité routière (BSR).
Le port du casque est obligatoire.

Les transports

Voiture et minibus

L'assurance en responsabilité civile du conducteur couvre les

passagers si la clause est prévue au contrat. Dans le cadre d'un transport bénévole pendant un ACM, les bénévoles qui acceptent d'utiliser à titre gratuit leur véhicule peuvent être couverts en responsabilité civile grâce à la garantie " transporteur bénévole " qui peut faire partie du contrat d'assurance de l'organisateur, à condition que celui-ci en fasse la demande.

En autobus

Un responsable de convoi possédant la liste des passagers doit être désigné. Un animateur doit être près de chaque issue de secours. Le taux d'encadrement réglementaire doit être respecté dans le bus (cf. encadrement). En cas de voyage de nuit, une veille permanente doit être assurée par au moins un des animateurs. Aucune personne ne doit être transportée debout. Il est obligatoire d'utiliser les ceintures de sécurité. Pour les longs trajets une pause doit être effectuée toutes les deux heures.
Par arrêté interministériel, il est interdit de circuler les jours de grands départs.

Recommandation :
Rappel des consignes de sécurité et d'évacuation, comptage des enfants à chaque montée et à chaque descente, veiller à placer les enfants malades en transports à l'avant du bus, effectuer un tour de vérification dans le bus après chaque descente.

En train

Le taux d'encadrement réglementaire doit être respecté (cf. encadrement). Un animateur doit être placé à chaque extrémité des couloirs. Le titre de transport doit être composté lors de l'accès au train.

Recommandations :
Rappel des consignes SNCF, se signaler au chef de quai, prévoir en fonction du nombre et de l'âge des signes distinctifs pour les enfants et les animateurs (casquettes ou t-shirt de couleur, badges…).

En avion

Un adulte doit être à proximité de chaque enfant de moins de 12 ans. La présence d'un accompagnateur adulte est exigée par tranche de 12 enfants de moins de 12 ans.

7.5. Les activités

En ce qui concerne les activités pratiquées dans les accueils collectifs de mineurs, elles ne sont pas toutes soumises à une réglementation propre aux ACM. En conséquence, il y a trois possibilités :
• L'activité fait l'objet d'une réglementation propre aux accueils collectifs de mineurs. Exemple : la baignade.
• L'activité fait l'objet d'une réglementation générale, évidemment applicable aux ACM Exemple : le déplacement piéton.
• L'activité ne fait l'objet d'aucune réglementation particulière mais est soumise à une organisation respectant a minima le bon sens de l'encadrement. Dans cette catégorie, on retrouve une grande partie des activités communes des ACM (activités manuelles, jeux sportifs…) mais aussi d'autres activités comme le char à voile, la course d'orientation, le cerf-volant…
Notez que la liste des activités sportives qui pourront être encadrées par les titulaires du BAFA, ou équivalents, avec ou sans conditions de déroulement et/ou de qualifications complémentaires ainsi que les conditions de déroulement des activités physiques et sportives en ACM est régulièrment mise à jour. Prenez soin de consulter votre direction départementale de la cohésion sociale.

Activités sportives

Sont considérées comme activités physiques et sportives soumises à une réglementation particulière mais pouvant être encadrées sous certaines conditions de déroulement et/ou de possession de qualifications complémentaires par les titulaires du BAFA ou équivalents :
• ***Baignade*** : BAFA + Surveillant de baignade (qualification), BNSSA, BEESAN, BEES ou CAEP MNS* en dehors des piscines et des baignades aménagées et surveillées. Plus de détails ci-après.
• ***Canoë-kayak Rafting*** : BAFA + qualification canoë-kayak.
• ***Equitation*** : BAFA seul dans le cadre d'une activité de découverte et d'approche de l'animal (lieu clos, promenade au pas, soin…).

* BNSSA : Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique.
BEESAN : Brevet d'Etat d'éducateur sportif option activités de natation.
BEES : Brevet d'Etat d'éducateur sportif.
CAEP MNS : Certification d'aptitude à l'exercice de profession de maître nageur sauveteur.

• ***Escalade*** : BAFA sur des blocs balisés de – 3 mètres, BAFA + diplôme fédéral d'initiateur d'escalade dans les autres cas.
• ***Escrime*** : BAFA + diplôme fédéral de moniteur d'escrime.
• ***Parcours acrobatiques en hauteur*** : BAFA dans le cadre de parcours ou ateliers ludiques de découverte amovible sur corde.
• ***Randonnée*** : BAFA (promenade et moyenne montagne), BAFA + brevet d'initiateur d'alpinisme ou de randonnée délivré par la FFME* pour les randonnées alpines ne nécessitant pas de matériel.
• ***Raquettes*** : BAFA.
• ***Ski*** : BAFA pour activités de glisse sur neige sur les pistes balisées d'une station.
• ***Ski nautique*** : BAFA + diplôme fédéral de ski nautique.
• ***Voile*** : BAFA + qualification voile.
• ***VTT*** : BAFA et attestation de la fédération française de cyclisme ou de cyclotourisme pour les randonnées sur sentier balisé.
• ***Activités de loisirs motorisées*** : BAFA + qualification activités de loisirs motocycle ou diplôme fédéral FFM* ou permis moto.

Dans tous les cas, reportez-vous à l'arrêté du 20 juin 2003 - D110 modifié (instruction du 8 juillet 2003 - D111) pour connaître les spécificités propres à chaque activité.

Camping

Les bivouacs d'une nuit sont réalisables sur tous lieux autorisés, aménagés ou non, dès lors que l'autorisation a été délivrée par le propriétaire ou les autorités compétentes. Dans le cas de camping de deux nuits et plus, des conditions supplémentaires concernant l'hygiène (accès en eau potable, sanitaires, infirmerie…), la protection contre les intempéries (abri en dur, facilité d'accès…) doivent être respectées. Dans tous les cas, les feux sont interdits à l'exception des emplacements aménagés et autorisés.

Baignades

Définition

Les activités de baignade se déroulent soit dans des piscines aménagées et surveillées, soit dans des lieux présentant des conditions satisfaisantes de sécurité. Ne sont pas considérées comme activités de baignade toutes les activités aquatiques faisant appel à un support flottant (surf, body-board…) ou à des techniques spécifiques (nage avec palmes, plongée subaquatique, chasse sous-marine, etc.)

Pour les piscines et baignades aménagées et surveillées

Le responsable du groupe doit :
• Signaler la présence de son groupe au responsable de la sécurité
• Se conformer aux prescriptions de ce responsable et aux consignes et aux signaux de sécurité
• Prévenir le responsable de la sécurité ou de l'organisation des sauvetages et des secours en cas d'accident
• Respecter les conditions d'encadrement et d'effectifs définis ci-après
L'existence d'un service de surveillance local ne décharge pas l'encadrement et la direction du séjour de vacances ou de l'ACM de leur responsabilité propre.

En dehors des piscines et des lieux aménagés et surveillés

L'organisation de la baignade est placée sous la responsabilité du directeur du centre qui doit veiller au respect des conditions suivantes :
• Les lieux choisis pour la baignade doivent présenter des conditions satisfaisantes de sécurité
• Les baignades dans les zones interdites par les autorités municipales ou préfectorales sont interdites et pénalement répréhensibles
• En tous cas et tous lieux, la sécurité des enfants restés hors de l'eau doit être assurée par un encadrement suffisant
• L'effectif maximal d'enfants dans l'eau est à moduler en fonction des impératifs de sécurité et de surveillance
• Respecter les conditions réglementaires (voir tableau).

Rappel : la surveillance de baignade doit être assurée par une personne titulaire de diplômes spécifiques (cf. page 71).

Pour les camps d'adolescents de plus de 14 ans, "les baignades doivent avoir lieu dans des conditions satisfaisantes de sécurité, à l'exclusion des zones interdites ou considérées comme dangereuses par l'autorité compétente".

Référence : arrêté du 20 juin 2003

* FFME : Fédération française de la montagne et de l'escalade.
FFM : Fédération française de motocyclisme.

Tableau récapitulatif

En piscine, le taux d'encadrement sera d'un animateur pour huit enfants et d'un pour cinq enfants de moins de six ans. L'existence d'un service de surveillance de la piscine ne décharge pas la responsabilité de l'encadrement.

Pour les activités hors piscines

	Périmètre	Nbre d'enfants maximum dans le périmètre	Taux d'encadrement dans l'eau	Surveillant de baignade*
Moins de 6 ans	Matérialisé par filin et bouées	20	1 animateur pour 5 enfants	Obligatoire
6 à 12 ans	Matérialisé par filin et bouées	40	1 animateur pour 8 enfants	Obligatoire
12 à 14 ans	Balisé par des repères visuels fixes	40	1 animateur pour 8 enfants	Obligatoire
14 à 17 ans	Balisé par des repères visuels fixes	40	1 animateur pour 8 enfants	Non obligatoire

** La surveillance de baignade doit être assurée par une personne titulaire du Brevet de surveillant de baignade (BSB), du BNSSA, du BEESAN, du BEES Natation ou du diplôme d'Etat de maître nageur sauveteur (MNS).*

Pour toute activité, l'organisateur reste responsable des enfants et/ou jeunes qui lui sont confiés. Il se doit de vérifier les qualifications et compétences de tous ses prestataires et/ou partenaires afin d'assurer la conformité avec la législation et la sécurité des enfants et/ou jeunes. Cela n'empêche pas la vigilance de l'équipe.

8 Pour en savoir plus

8.1. Conseils pour la recherche d'un stage pratique

Sa durée réglementaire est de 14 jours minimum effectués en deux séjours au plus en séjour de vacances ou en discontinu en accueil de loisirs, dans le cadre d'un séjour ayant déjà fait l'objet d'une déclaration auprès de la direction départementale de la cohésion sociale.
Exemples :
- 2 fois 7 jours en continu.
- 14 journées ou 28 demi-journées en discontinu (mercredis éducatifs)

Se connaître

Lors d'un entretien pour un recrutement le directeur d'un séjour devra en peu de temps se faire une idée de l'animateur face à lui. Il cherchera à connaître ses compétences et ses motivations.

Il est donc indispensable de bien se connaître pour pouvoir mettre en avant ses qualités d'animateur.

Des questions à se poser

Quels sont mes points forts ?
Quelles activités suis-je capable de mettre en place ?
Quels sont mes projets ?
Qu'est-ce que je retiens de ma formation de base ?
Quels sont mes centres d'intérêt (hobbies, passions, loisirs, formation) pouvant être exploités en ACM ?
Dans quels domaines suis-je le moins efficace ? Que vais-je mettre en place pour y remédier ?

Vos qualités personnelles

Elles comptent au moment du recrutement. Mettez vos qualités en avant, elles peuvent être appréciées pour la complémentarité de l'équipe, l'organisation, etc.

Se présenter : le curriculum vitae

Le CV, à quoi ça sert ?
Le curriculum vitae est un document court qui sera parcouru rapidement par le directeur, il doit donc mettre en valeur l'essentiel.

Comment le présenter ?
Le CV tient en général sur une seule page de papier blanc (format 21 x 29.7) et exige une présentation soignée. Votre photographie doit être de bonne qualité et ne pas vous desservir.

Le contenu du CV
Vos coordonnées : vos nom et prénom, date de naissance et téléphone.
Votre formation : diplôme ou niveau atteint, stage de formation suivi, formation pratique, connaissance éventuelle d'activités complémentaires.
Votre expérience : pour chaque poste occupé, indiquez les activités exercées, votre rôle et les réalisations obtenues. Si c'est utile, précisez la durée du travail et l'association concernée. Soyez plus précis en ce qui concerne les activités les plus récentes ou le plus en rapport avec le poste concerné.
Vous pouvez présenter les emplois dans l'ordre où vous les avez tenus ou, au contraire, commencer par le plus récent si vous souhaitez le mettre en valeur.
Ce document sert donc à communiquer vos intentions. Vérifiez autour de vous en le faisant lire, s'il atteint son but. Il est inutile de fournir à chaque envoi les photocopies de vos stages ou diplômes. Le directeur vous les demandera au moment de l'embauche.

Se présenter : la lettre de motivation

A quoi sert-elle ?
Comme son nom l'indique, elle sert à exprimer vos motivations pour un poste et personnalise votre candidature.

Comment la présenter ?
Elle doit être soignée et originale.

Le contenu de la lettre
Elle doit faire apparaître de façon explicite : votre situation actuelle, le poste auquel vous prétendez et pourquoi.
Sa forme et son contenu doivent refléter votre personnalité d'animateur.

Où s'adresser lorsqu'on est stagiaire ? Comment s'y prendre ?

Lorsqu'on est animateur en formation et que l'on recherche une expérience pratique à effectuer, il n'est pas toujours facile de trouver un terrain de stage.

Il est donc nécessaire de bien connaître les organismes auprès desquels vous vous adressez et d'utiliser au mieux les réseaux en place pour permettre à vos recherches d'aboutir.

Quels sont ces organismes ?

De nombreuses associations organisent des accueils collectifs de mineurs. Vous pouvez en obtenir la liste auprès des directions départementales de la cohésion sociale. La Fédération Léo Lagrange est organisme de formation, mais également organisateur d'accueils collectifs de mineurs. N'hésitez pas à faire part de votre candidature et à consulter nos offres sur l'espace Léo Job accessible sur **www.bafa-bafd.fr**

Certains comités d'entreprise organisent leurs propres accueils collectifs de mineurs, destinés à l'usage des enfants de leur personnel. N'hésitez pas à leur écrire.

Les communes mettent en place des ACM fonctionnant toute l'année ou durant les vacances scolaires. Adressez-vous auprès de ces mairies.

Vous recherchez un stage pratique ou un poste dans l'animation volontaire et occasionnelle ? Vous souhaitez déposer une candidature spontanée ?

Rendez-vous sur le site
www.bafa-bafd.fr / Rubrique « Mes plus Léo »
pour découvrir l'espace Léo Job

Cet espace vous donne accès aux stages pratiques et aux postes d'animateurs volontaires proposés par les structures d'accueils Léo Lagrange (accueils de loisirs, accueils jeunes…) et ce, dans toute la France !

Les annonces

Elles sont diffusées par les organismes de séjour dans les quotidiens habituels, les journaux de presse gratuite, les radios, mais aussi les mairies (appel à candidatures), les centres régionaux d'information jeunesse, les antennes du Pôle emploi, etc. Il est essentiel de les consulter régulièrement.
Des journées " Job d'été : réseaux PIJ " sont mises en place dans un grand nombre de villes dès le mois d'avril de chaque année. Renseignez- vous !

Conseils

Soyez curieux. Cherchez à obtenir des informations sur l'organisme qui est susceptible de vous embaucher.

Lorsque vous êtes à la recherche d'un stage pratique **ne soyez pas trop exigeant sur la destination du séjour ou le choix de l'activité pratiquée.** Vous devez en revanche l'être sur la tranche d'âge dont vous souhaitez vous occuper.

Tenez compte des observations et des conseils qui ont été formulés par vos formateurs lors de vos stages.

Ecrivez et déplacez-vous également. N'hésitez pas à aller à la rencontre des permanents d'associations, directeurs de centres ou toute autre personne susceptible de vous apporter une aide dans vos recherches.

Effectuez vos démarches vous-même, puisque vous êtes directement concerné.

Créativité, initiative et responsabilité sont des qualités demandées à un animateur.

Le fait d'avoir le brevet PSC1 (prévention et secours civiques de niveau 1) ou un brevet homologué pour encadrer une activité physique ou sportive peut être un atout supplémentaire.

N'attendez pas la fin des 18 mois réglementaires pour vous manifester auprès des organismes concernés.

8.2. Bibliographie

Psychologie et connaissance de l'enfant :

- Le guide de l'adolescent de 10 à 25 ans, A. Braconnier. Ed. Odile Jacob, 1999
- L'enfant de 0 à 2 ans, Myriam David. Ed. Dunod
- L'enfant de 2 à 6 ans, Myriam David. Ed. Dunod
- Les Adonaissants, François De Singly. Ed. A. Colin, 2006
- La cause des enfants, Françoise Dolto. Ed. Pocket, 2007 (réed.)
- Paroles pour adolescents, le complexe du homard, Françoise Dolto, Catherine Dolto. Ed. Gallimard, 2003.
- L'enfant de 6 à 11 ans, Pierre Gallimard. Ed. Dunod, 1998
- L'enfant de 11 à 15 ans, Pierre Gallimard. Ed. Dunod, 1998
- Le développement affectif et intellectuel de l'enfant, Bernard Golse. Ed. Masson 2001
- C'est beau comme une colo, Jean Houssaye. Ed. Matrice, 2005.
- L'adolescence, P. Jeammet. - Ed. Solar, 2004
- Sacrés zados ! Mais qu'est-ce qu'ils ont dans la tête ?, O. Lemant. Ed. Leduc, 2005
- Du temps à ménager, Quels rythmes de vie pour les enfants et les jeunes ?, Robert Pénin. Ed. Milan, 1998
- La bien-traitance envers l'enfant, des racines et des ailes, Danielle Rapoport. Ed. Belin, 2006
- Lâchez-moi mais ne me laissez pas tomber, P. Scialon. Ed. L'archipel, 2005
- A la découverte des bébés et des jeunes enfants, Martha Harris. Ed. Clancier-Guenaud, 1983.

Jeux et activités :

- Presse enfantine : Editions Milan (Toboggan, Wakou, Wapiti…), Ed. Bayard (Astrapi, Pomme d'Api, Okapi…), Mille et une histoires…
- La Quotidienne de l'association Les Petits Citoyens : www.lespetitscitoyens.com
- Le Journal de l'Animation (mensuel, Ed. Martin Media)
- Pour l'égalité entre les filles et les garçons, bibliographie disponible sur : www.crdp.ac-grenoble.fr/cddp07

8.3. Ressources Léo

- **La charte de qualité des accueils de loisirs Léo Lagrange**
- **La collection pédagogique** : Loisirs et Handicaps, Education à l'alimentation, La méthodologie du projet et de l'évaluation, Être ou ne paraître, Education à l'environnement.
- **La collection " Les Essentiels "** : Consom'Acteurs, Accompagner les initiatives des jeunes, Parentalité(s) et co-éducation, La vie quotidienne en CVL, Vacances, j'y ai droit !
- **Les malles et kits pédagogiques** de la délégation nationale à l'enfance : Malle " Art ", Malle " Conte ", Malle " Archi ", Kit " Miam Beurk ", Kit " Archi "
- **Jeu et Kit de l'esprit sportif** de l'Union Sportive Léo Lagrange (UNSLL).
- **Les sites internet de la Fédération** :
  Le site de la Fédération Léo Lagrange : www.leolagrange.org
  Le site Bafa / Bafd : www.bafa-bafd.org
  Le site des séjours jeunes : www.leolagrange-vacances.org
  Le site de l'UNSLL : www.leolagrange-sport.org
  Le site de l'esprit sportif : www.esprit-sportif.org
  Le site de l'association Inter Echanges : www.interechanges.com
  Le site de Démocratie & Courage ! : www.democratie-courage.fr

8.4. Sites Internet

- Jeunesse au Plein Air : **www.jpa.asso.fr**
- Planet'Anim : **www.planetanim.com** (liens vers d'autres sites proposant des fiches activités)
- Association " Les petits citoyens " : **www.lespetitscitoyens.com**
- Centre National de Documentation Pédagogique : **www.cndp.fr**
- Portail de l'administration française : **www.service-public.fr**
- Guide incontournable des centres de vacances : **www.gincv.com**
- Site emploi dans l'animation : **www.animjobs.com**
- Prévention de la violence : **www.eduscol.education.fr/violence**
- Législation : **www.legifrance.gouv.fr**
- Ministère de l'éducation nationale : **www.education.gouv.fr**
- Le portail interministériel jeunesse : **www.jeunes.gouv.fr**
- Ministère de la santé et des sports : **www.sports.gouv.fr**
- CIDEM (Civisme et démocratie) : **www.cidem.org**

VOUS RECHERCHEZ
UN STAGE PRATIQUE
OU **UN POSTE** DANS
L'ANIMATION VOLONTAIRE
ET OCCASIONNELLE ?

VOUS SOUHAITEZ DÉPOSER
UNE CANDIDATURE SPONTANÉE ?

Rendez-vous sur le site
www.bafa-bafd.fr / Rubrique « Mes plus Léo »
pour découvrir l'espace Léo Job

Cet espace vous donne accès
aux stages pratiques et aux postes
d'animateurs volontaires proposés
par les structures d'accueils Léo Lagrange
(accueils de loisirs, accueils jeunes…)
et ce, dans toute la France !

LÉO LAGRANGE EN RÉGION

NORD-PAS-DE-CALAIS, CHAMPAGNE-ARDENNE, NORMANDIE, PICARDIE
41 RUE LAZARE GARREAU - 59000 LILLE
TÉL : 03 28 55 95 20 - FAX : 03 28 55 95 29
BAFABAFD.NORD@LEOLAGRANGE.ORG

ILE-DE-FRANCE, EURE-ET-LOIR
150 RUE DES POISSONNIERS - 75883 PARIS CEDEX 18
TEL : 01 53 09 00 55 - FAX : 01 56 55 52 02
BAFABAFD.IDF@LEOLAGRANGE.ORG

PAYS DE LA LOIRE, BRETAGNE, CENTRE
23 RUE DE L'ÉTOILE DU MATIN
BP 324 - 44615 SAINT-NAZAIRE
TEL : 02 40 22 72 73 - FAX : 02 40 22 43 53
BAFA-OUEST@LEOLAGRANGE.ORG

ALSACE, LORRAINE, BOURGOGNE, FRANCHE-COMTE, RHONE-ALPES, AUVERGNE
66 COURS TOLSTOÏ - 69627 VILLEURBANNE CEDEX
TEL : 04 78 89 20 72 - FAX : 04 72 89 20 73
BAFA.CENTRE-EST@LEOLAGRANGE.ORG

AQUITAINE, MIDI-PYRENEES
20 CHEMIN DU PIGEONNIER DE LA CÉPIÈRE - BÂT B
31081 TOULOUSE CEDEX
TÉL : 05 34 60 87 10 - FAX : 05 34 60 87 10
CONTACT-MP@LEOLAGRANGE.ORG

LANGUEDOC-ROUSSILLON, PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR
67 LA CANEBIÈRE - 13001 MARSEILLE
TÉL : 04 91 14 22 33 - FAX : 04 91 56 69 97
BAFA.BAFD@LEOLAGRANGEPACA.ORG

UNE QUESTION ? UN RÉFLEXE :
WWW.BAFA-BAFD.ORG

FÉDÉRATION LÉO LAGRANGE
150 RUE DES POISSONNIERS
75883 PARIS CEDEX 18
TEL : 01 53 09 00 00
FAX : 01 56 55 51 82
WWW.LEOLAGRANGE.ORG